

# Ensemble, construisons un territoire plein d'avenir !

AGENDA CLIMAT

21



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL  
AGENDA 21 - PAYS LOIRE BEAUCE

CETTE OPÉRATION EST COFINANÇÉE  
PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE  
INVESTIT DANS LES ZONES RURALES.



## EDITO

Changement climatique, perte de biodiversité, pressions sur les ressources naturelles ou encore creusement des inégalités sociales : nombreux sont les constats qui imposent d'envisager autrement notre mode de développement.

Chacun, individuellement et collectivement, peut être acteur de cette mutation vers un développement plus durable : les collectivités tiennent un rôle majeur par leur nécessaire exemplarité et leur capacité à impulser localement la transition écologique et énergétique.

Loin d'être une contrainte, cette transition vers un modèle de développement plus soutenable représente une réelle opportunité pour le territoire du Pays Loire Beauce : en termes d'emploi et de développement économique avec, notamment, la structuration de filières locales de rénovation énergétique ou de production d'énergie renouvelable, en matière de progrès social par la lutte contre la précarité et l'isolement, ou encore de valorisation des multiples richesses naturelles, patrimoniales ou paysagères de notre territoire.

C'est dans cette dynamique que le Pays Loire Beauce s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial (PCET), qui constitue désormais la feuille de route pour le développement et l'aménagement de notre territoire. Si le développement durable est loin d'être une nouveauté au sein du Pays, la démarche d'Agenda 21 – PCET permet de réaffirmer l'engagement du territoire et la cohérence des actions menées, tout en fixant de nouvelles ambitions.

Un programme de 40 actions concrètes et réalistes a ainsi été défini, résultat d'un travail collaboratif auquel acteurs et habitants du territoire ont pris part activement. De nombreux temps d'échanges ont permis de mettre en évidence les défis à relever et les solutions à apporter pour garantir à tous, aujourd'hui comme demain, un cadre de vie sain et de qualité.

Le cap est désormais fixé, et cette dynamique de transition ne sera que plus efficace si l'ensemble de ceux qui font vivre notre territoire (collectivités, associations, entreprises, habitants...) s'empare de ces actions à nos côtés.

*Le Président Pays Loire Beauce  
Frédéric Cuillerier*





# Sommaire

➤ Préambule : le développement durable, pourquoi et comment agir ?.....	5
➤ L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial : le développement durable à l'échelle locale.....	8
➤ Le Pays Loire Beauce en action ! .....	10
➤ L'élaboration de l'Agenda 21 - PCET du Pays Loire Beauce.....	14
➤ Que retenir du diagnostic ?.....	18
➤ La stratégie de développement durable et le programme d'actions du Pays Loire Beauce .....	22
➤ L'Agenda 21 - PCET, c'est maintenant que tout commence ! .....	38
➤ Le programme d'actions détaillé .....	Axe 1..... 42 Axe 2..... 64 Axe 3..... 100
➤ Glossaire .....	129



4

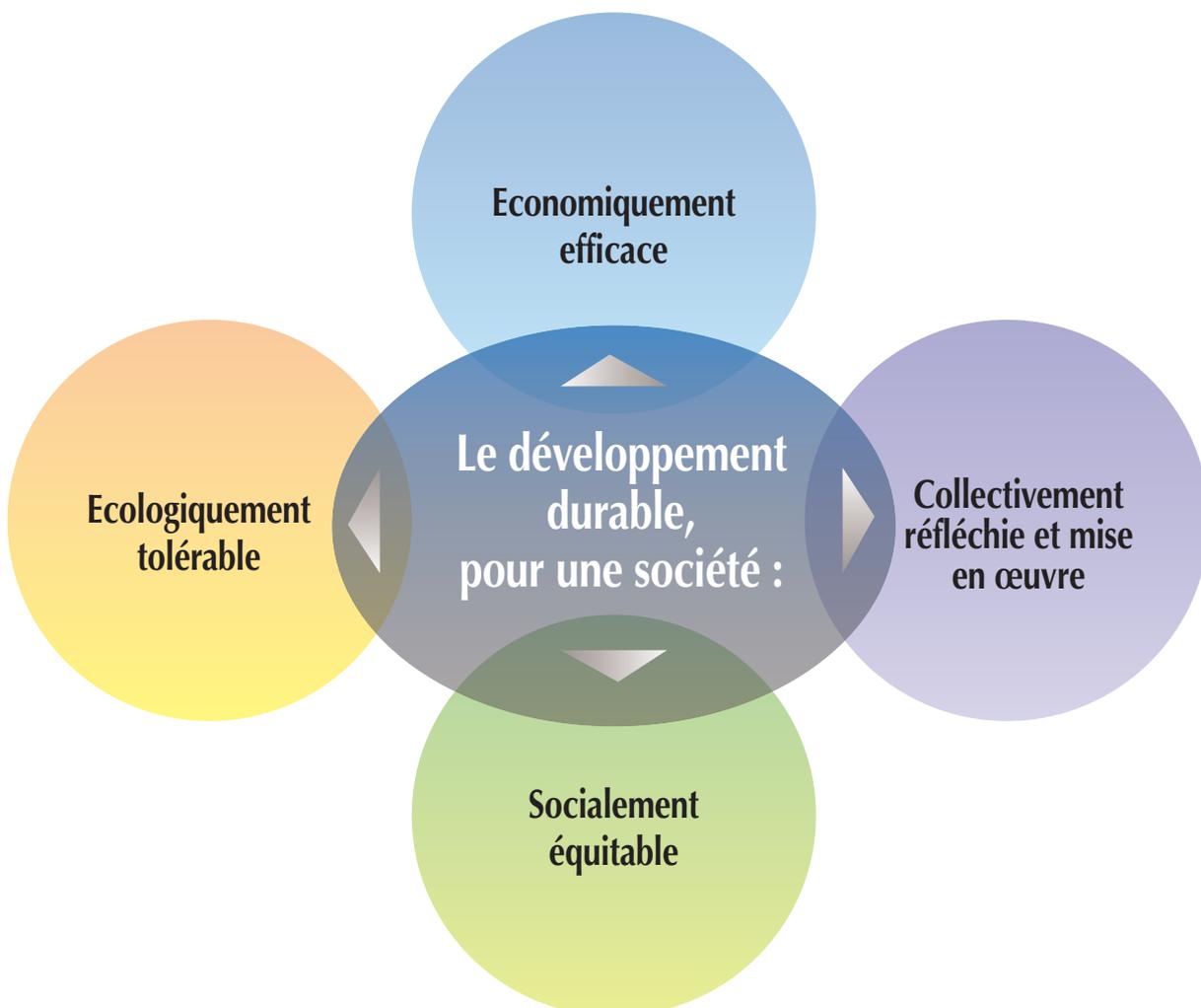


# Préambule : Le développement durable, pourquoi et comment agir ?

## **Vous avez dit « développement durable » ?**

Le développement durable est défini comme la possibilité de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Apparue dès la fin des années 1980, cette notion marque une réelle prise de conscience : les ressources disponibles sur la Terre ne sont pas infinies, et il est donc nécessaire, pour les préserver, d'adopter d'importants changements dans nos modes de production et de consommation, hérités de la révolution industrielle.

Il s'agit désormais de promouvoir un mode de développement différent, conciliant tout à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et l'épanouissement des individus, tout en préservant l'environnement de l'impact de l'Homme.





### **Agir pour le développement durable, c'est l'affaire de tous**

Du simple citoyen jusqu'aux instances internationales, chacun est en mesure d'agir en faveur du développement durable.

Ainsi, à l'échelle planétaire, les institutions fixent le niveau d'ambition et d'engagement de la communauté internationale, notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre. C'est également à l'échelle internationale, avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) notamment, que s'établissent les consensus scientifiques sur le changement climatique, ses causes et ses impacts.

Ces accords internationaux constituent le cadre de définition des politiques et des réglementations européennes et nationales en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Au-delà de ce cadre réglementaire, la formule « penser global, agir local » illustre parfaitement l'esprit du développement durable auquel chacun peut et doit contribuer. En effet, intégrer le caractère global des enjeux de développement durable n'exclut pas l'efficacité de l'action à l'échelon local, par la multiplication des initiatives de terrains, qu'elles soient portées par des acteurs économiques, des citoyens, des associations, des institutions privées, ou bien évidemment des collectivités.

ZOOM  
SUR

#### ***La loi de transition énergétique pour la croissance verte***

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 fixe les objectifs de la politique énergétique française. Elle précise également les moyens à mettre en œuvre à différentes échelles territoriales pour y répondre, en intervenant en direction de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'urbanisme, du développement des énergies renouvelables et des transports propres, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la promotion de l'économie circulaire.

La France s'est donc fixée le cap de 2050 pour réduire de 75% ses émissions de gaz à effet de serre et de diminuer moitié sa consommation d'énergie. La loi précise également que, d'ici à 2030, la part des énergies renouvelables devra atteindre 32%.



**L'Agenda 21  
et le Plan Climat  
Energie Territorial :  
le développement  
durable à l'échelle  
locale**

8



## L'action à l'échelle d'un territoire

En définissant des stratégies de développement durable ambitieuses, les collectivités locales peuvent agir efficacement et concrètement pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la préservation des ressources humaines, de la lutte contre les inégalités sociales... Elles impulsent ainsi à leur territoire une dynamique vertueuse guidée par les principes et les finalités du développement durable, entraînant dans l'action l'ensemble de ses habitants et des acteurs socio-économiques.

L'objectif est donc de structurer et de mettre en œuvre l'action publique locale pour allier environnement, solidarité sociale et économie. Les collectivités disposent, pour cela, de plusieurs outils, notamment l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial.

### L'Agenda 21

**Qu'est-ce que c'est ?** Une démarche volontaire d'une collectivité (Commune, Pays, Département,...) pour penser autrement la politique d'aménagement et de développement de son territoire.

#### Quels objectifs ?

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

#### Quelle méthodologie ?

Un projet de territoire qui se doit de mobiliser l'ensemble des expertises locales pour son élaboration et sa mise en œuvre. Ainsi, la participation de tous les acteurs locaux est essentielle, tout comme la nécessité d'une approche transversale, mêlant à la fois environnement, économie et social, dans une vision à court, moyen et long termes.

#### Quelle forme prend l'Agenda 21 ?

Une stratégie territoriale et un programme d'actions opérationnel, visant à traduire les principes de développement durable dans les politiques publiques et actions menées localement.

### Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

**Qu'est-ce que c'est ?** Un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité pour envisager son développement au travers du prisme de la lutte contre le changement climatique.

#### Quels objectifs ?

- L'atténuation du changement climatique, en limitant l'impact du territoire sur le climat par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), en intervenant aussi bien dans le domaine des transports, que du logement, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'éducation...
- L'adaptation du territoire au changement climatique et ses conséquences, pour réduire sa vulnérabilité : l'enjeu est d'anticiper les impacts du changement climatique, en identifiant mieux les risques et fragilités du territoire afin de mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires.

#### Quelle méthodologie ?

Comme l'Agenda 21, le PCET associe à son élaboration et à sa mise en œuvre un panel d'acteurs extrêmement vaste, permettant de multiplier les expertises apportées au projet.

#### Quelle forme prend l'Agenda 21 ?

Une stratégie et un programme d'actions transversal, qui structurent le projet politique de la collectivité, de façon à ce que la dimension « climat-énergie » soit systématiquement intégrée.

Le Pays  
Loire Beauce  
en action !

10



## Le Pays Loire Beauce, en bref

Le Pays Loire Beauce s'étend à l'Ouest du département du Loiret sur un territoire de 702 km<sup>2</sup>, entre plateau beauceron, Val de Loire, forêt d'Orléans et Sologne. Il se compose de 38 communes regroupées au sein d'intercommunalités et compte une population de près de 50 000 habitants. Créé en 1997, le Pays Loire Beauce est un territoire de projets, un lieu d'action collective qui fédère les communes, leurs groupements, ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs autour de projets communs de développement et d'aménagement durable..





## Un territoire déjà en marche vers la transition écologique et énergétique

Le Pays Loire Beauce a placé les principes du développement durable au cœur de son projet de territoire depuis de nombreuses années déjà. Il mobilise ainsi ses différentes politiques et outils de financement pour mettre en œuvre, soutenir et promouvoir des actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la biodiversité, de la préservation des ressources locales, de la sensibilisation des habitants et acteurs locaux... Ces enjeux sont repris dans l'ensemble des « documents-cadres » et outils de financement du Pays : la **Charte de développement du Pays**<sup>1</sup> qui constitue son projet de territoire, le **Contrat Régional de Solidarité Territoriale**<sup>1</sup> conclu entre le Pays et la Région Centre-Val de Loire ou le **programme européen LEADER pour le développement des territoires ruraux**<sup>1</sup>.

Le Pays a ainsi engagé, bien avant l'élaboration de l'Agenda 21 – PCET, de nombreuses actions en faveur du développement durable. Les exemples de cette dynamique territoriale sont multiples :

- **La sensibilisation des enfants et des jeunes aux économies d'énergie**, avec la création d'un programme d'animation et de sensibilisation proposé aux centres de loisirs en 2014.
- **Le soutien aux commerces et artisans**, à travers notamment « l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services » (OCMACS) conduite par le Pays.
- **La préservation de la biodiversité**, avec entre autres, le soutien du Pays Loire Beauce à l'opération VALMARES portée par Loiret Nature Environnement en faveur de la valorisation et de la restauration des mares du territoire.
- **L'éducation à l'environnement et au développement durable**, grâce au cycle de formation proposé par le Pays aux animateurs périscolaires.
- **Des actions culturelles participatives et fédératrices**, comme en témoigne « Lettres du Pays », projet de la compagnie Les Fous de Bassan ! soutenu par le Pays Loire Beauce, qui a permis de mettre en valeur les richesses du territoire.
- **La rénovation énergétique**, grâce au Plan Isolation de la Région Centre-Val de Loire, qui soutient les collectivités engagées dans des travaux d'isolation de leurs bâtiments.
- **Une charte paysagère et architecturale**, outil d'aide à la décision pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine paysager et architectural local.



## Pourquoi un Agenda 21 et un PCET pour le Pays Loire Beauce ?

Fort de cet engagement ancien, le Pays Loire Beauce a souhaité mettre en cohérence l'ensemble de ses actions en se dotant d'une véritable stratégie de développement durable de son territoire. L'objectif était multiple :

- **Réaffirmer l'engagement du Pays** en faveur du développement durable en étant toujours plus volontaire et ambitieux dans les actions à mener,
- **Assurer la cohérence des actions engagées par le Pays** : alors que le Pays développe ses compétences, notamment en matière d'urbanisme, de développement économique ou de préservation de la biodiversité, une fine articulation entre toutes ses politiques est indispensable pour garantir une action publique cohérente et efficace en matière de développement durable, mais aussi plus lisible pour l'ensemble des acteurs locaux.
- **Favoriser les démarches participatives** : l'Agenda 21 comme le PCET sont des projets de territoire destinés à être pris en main, non seulement par les Elus et les collectivités du Pays Loire Beauce, mais aussi par les habitants et l'ensemble des acteurs socio-économiques. La participation du plus grand nombre à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions constitue donc un important facteur de réussite.

Les démarches d'Agenda 21 et de PCET constituent donc les outils adéquats pour répondre à ces objectifs et élaborer la stratégie de développement durable du Pays Loire Beauce.

## Une démarche « 2 en 1 » pour plus d'efficacité et de cohérence

Les premières réflexions pour l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle du Pays Loire Beauce se sont engagées dès 2009, avec comme objectif la définition d'un programme d'actions pour le développement durable. Les Elus ont également souhaité marquer un niveau d'ambition élevé en matière de lutte contre le changement climatique, ce que permet la démarche de PCET.

L'idée d'élaborer conjointement un Agenda 21 et un Plan Climat Energie Territorial s'est rapidement imposée, car ces deux outils sont complémentaires et permettent de définir et mettre en œuvre un seul et même programme d'actions global, transversal et cohérent. Ainsi, si l'Agenda 21 aborde l'ensemble des finalités du développement durable, le PCET en constitue son volet « énergie-climat », traitant plus précisément les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



### **Le Pays Loire Beauce, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**

*Le Pays Loire Beauce a été reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), dans le cadre de l'appel à projet lancé en octobre 2014 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.*

*Il fait ainsi partie des 212 territoires reconnus à la fois pour leur engagement en faveur de la transition énergétique et écologique, mais également pour le niveau d'ambition de leurs projets territoriaux en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles.*

*En tant que lauréat, le Pays Loire Beauce va bénéficier d'un accompagnement financier pour accélérer la réalisation de projets efficaces et performants (isolation exemplaire des bâtiments publics, travaux de modernisation des installations d'éclairage public économe, programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective...).*

L'élaboration  
de  
l'Agenda 21  
PCET  
du Pays  
Loire Beauce

14



### Les 3 étapes de l'élaboration

L'élaboration de l'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce s'est déroulée en 3 phases successives, jusqu'à son approbation en décembre 2015.

#### La réalisation d'un diagnostic partagé : de février à juillet 2014

Cette première étape consiste en une analyse fine du territoire, au regard des enjeux de développement durable. Alternant entre le travail d'expertise et les temps de partage avec les Elus, habitants et acteurs locaux, le diagnostic met en évidence les caractéristiques du territoire, ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces auxquelles il est confronté. Les temps de concertation ont permis d'aboutir à une vision partagée du territoire et d'identifier collectivement les enjeux à relever pour son développement futur.

#### La définition de la stratégie de développement durable : d'août à décembre 2015

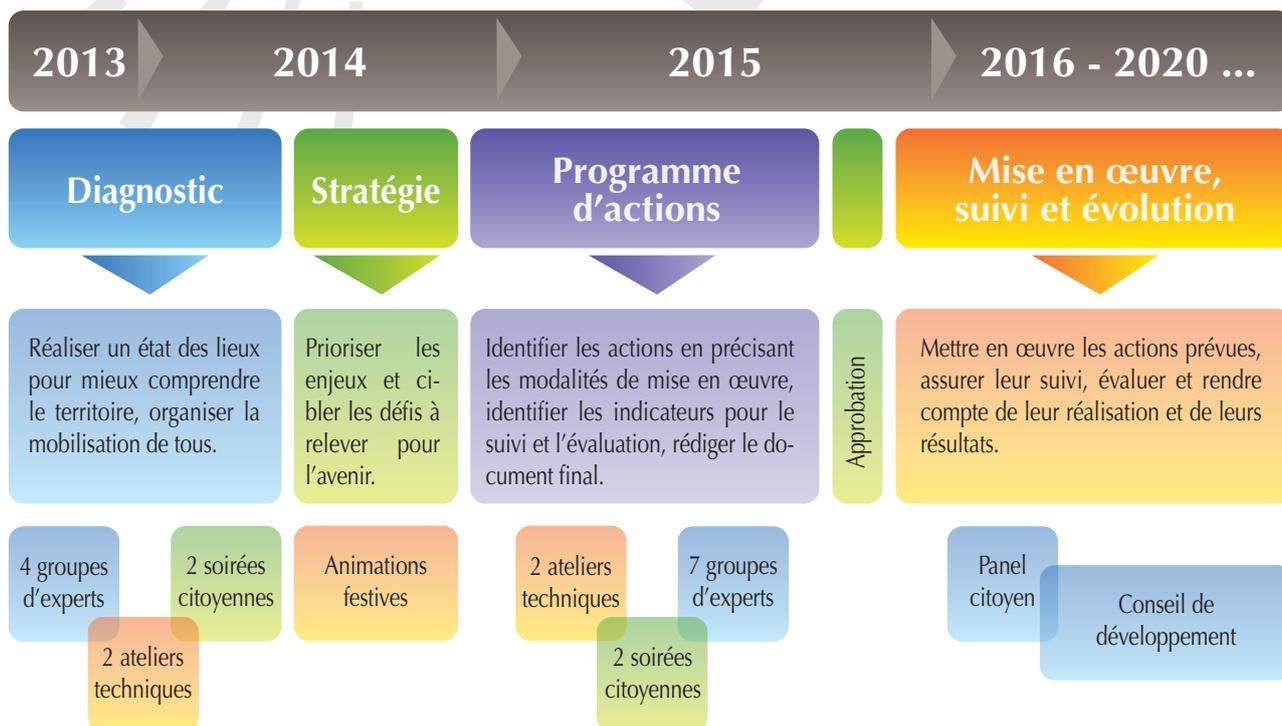
La stratégie de développement durable du territoire constitue à terme le cadre de référence pour toutes les politiques et les actions menées par le Pays Loire Beauce.

Cette étape consiste à identifier, sur la base des enjeux issus du diagnostic, les défis auxquels le futur projet de territoire devra répondre. Ces axes stratégiques constituent la charpente de l'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce, à partir de laquelle sont précisés les domaines et secteurs prioritaires.

Ces orientations sont assorties d'objectifs stratégiques, qui détaillent les effets recherchés et les attentes concrètes du territoire.

#### L'élaboration du programme d'actions : de décembre 2014 à mai 2015

Le programme d'actions du Pays Loire Beauce constitue la réponse opérationnelle et concrète aux orientations stratégiques. Il s'agit d'établir de façon détaillée les actions à engager localement, d'en préciser les délais et les moyens de mise en œuvre, d'identifier les partenaires à mobiliser et les résultats attendus. Quarante actions ont ainsi été retenues, dans le cadre de groupes de travail avec les Elus, mais également lors de temps de concertation avec les habitants et les acteurs socio-économiques. Ce travail a abouti à la rédaction de 40 fiches-actions détaillées, véritables feuilles de route pour leur mise en œuvre.



### Une démarche participative

Construire un projet de développement durable de son territoire nécessite une approche différente des politiques publiques, par une importante mobilisation du territoire. L'association de l'ensemble des acteurs d'un territoire au projet (habitants, acteurs sociaux et économiques, Elus...), qu'on appelle concertation, est au cœur même de la démarche d'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce. Elle permet en effet de multiplier les regards et les expertises apportées au projet, de construire une vision commune du territoire, qui facilite l'appropriation du programme d'action par chacun.



### Le dispositif de participation du Pays Loire Beauce

#### 4 SOIRÉES CITOYENNES

**Qui ?** Plus de 120 citoyens, vivant sur le Pays aussi bien en Beauce qu'en Val de Loire

**Quand ?** Deux premières sessions lors du diagnostic, en juin 2014. Deux autres lors de l'élaboration du programme d'actions, en décembre 2014.

**Pour quoi faire ?** Pour compléter l'analyse technique et politique, en apportant leur expertise de « vécu » du territoire. Lors du diagnostic, pour identifier les forces et faiblesses du territoire en lien avec leurs activités quotidiennes (déplacements, consommation, logement...). Lors de l'élaboration du plan d'actions, pour soumettre leurs idées et propositions.

#### 4 ATELIERS TECHNIQUES

**Qui ?** 150 participants, réunissant à la fois des Elus, des partenaires institutionnels, des experts, des acteurs sociaux, économiques et associatifs du territoire.

**Quand ?** Deux premières sessions lors du diagnostic, en juin 2014. Deux autres lors de l'élaboration du programme d'actions, en décembre 2014.

**Pour quoi faire ?** Amender et corriger le diagnostic, identifier les enjeux prioritaires et proposer des idées concrètes à intégrer au programme d'actions de l'Agenda 21-PCET.



## 11 GROUPES D'EXPERTS

**Qui ?** Une cinquantaine de professionnels ou institutionnels, spécialisés dans des domaines précis (santé, précarité, déplacements...).

**Quand ?** Lors de l'élaboration du diagnostic, puis pour la rédaction des fiches d'actions.

**Pour quoi faire ?** Apporter un éclairage technique plus précis sur certaines problématiques du territoire. Préciser les modalités de mise en œuvre des actions, en identifiant les futurs partenariats à développer et les moyens à mobiliser.

## LES ANIMATIONS FESTIVES

**Qui ?** Le grand public, avec plus de 150 participants.

**Quand ?** Lors du diagnostic et de l'élaboration de la stratégie.

**Pour quoi faire ?** Mobiliser les habitants du territoire, et les convier aux soirées citoyennes. Également pour recueillir sur un arbre à vœux, les souhaits formulés par les habitants pour l'avenir de leur territoire. Enfin, pour que les passants puissent sélectionner les enjeux prioritaires à leurs yeux.

Retrouvez  
les comptes-rendus  
détaillés des temps de  
concertation sur le site  
internet du  
Pays Loire Beauce :  
[paysloirebeauce.fr](http://paysloirebeauce.fr)

### Les instances du projet

#### Un comité technique :

**Qui ?** Élus, techniciens et membres du conseil de développement \* du Pays Loire Beauce, autour de bureaux d'études spécialistes du développement durable et des problématiques « énergie – climat »

**Quel rôle ?** Cheville ouvrière de l'élaboration de l'Agenda 21-PCET du Pays Loire Beauce, il suit chacune des phases de son élaboration.

Afin de mener  
à bien le projet,  
plusieurs instances  
ont été mises  
en place :

#### Un comité de pilotage :

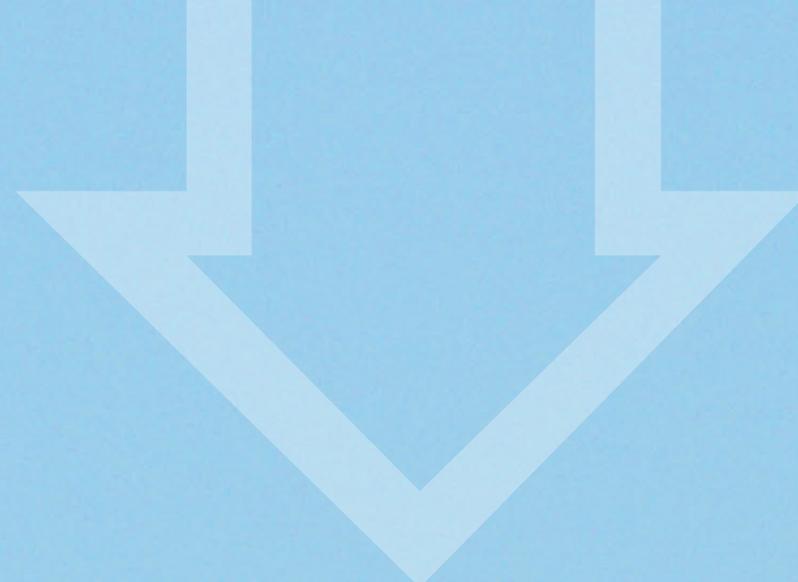
**Qui ?** Partenaires institutionnels et financiers du projet réunis autour du comité technique (ADEME, la Région Centre-Val de Loire, le Département, les chambres consulaires...)

**Quel rôle ?** Analyse, arbitre et valide les propositions et les choix stratégiques du comité technique.

#### Un comité syndical :

**Qui ?** Les représentants des 38 communes et 3 communautés de communes du Pays Loire Beauce.

**Quel rôle ?** Valider la stratégie de développement durable et le programme d'actions de l'Agenda 21-PCET.



Que retenir  
du diagnostic ?

18



## ➤ Des enjeux en termes de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables

Le Pays Loire Beauce affiche une forte dépendance aux énergies fossiles, et doit donc œuvrer pour la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable et locale. L'enjeu fort de rénovation thermique, notamment sur les logements souvent anciens et énergivores, nécessite une montée en compétence du tissu artisanal local.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DES BÂTIMENTS



ÉNERGIES RENOUVELABLES



ECONOMIES D'ÉNERGIE

## ➤ Un territoire attractif mais soumis à une forte pression urbaine

Le dynamisme démographique du Pays se traduit par une pression foncière et un étalement urbain forts. À l'avenir, l'aménagement du territoire doit veiller à une optimisation foncière, tout en prenant en compte les risques naturels, notamment ceux pouvant être accentués par le changement climatique. Cette démarche sera facilitée par l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.



PROJET DE TERRITOIRE



AMÉNAGEMENT ET  
URBANISME DURABLES

## ➤ Un patrimoine naturel, paysager et historique dont la qualité doit être préservée ou restaurée

En Beauce, comme dans le Val de Loire, nombreux sont les sites dont la valeur paysagère, patrimoniale ou écologique est reconnue. Face aux pressions croissantes (étalement urbain, artificialisation des terres...), ces espaces doivent être préservés ou restaurés.



BIODIVERSITÉ



AMÉNAGEMENT ET  
URBANISME DURABLES



PRÉSERVATION  
DES RESSOURCES

## Des inégalités territoriales pour l'accès aux services et aux commerces de proximité

Le niveau de services proposé à l'échelle du Pays est de qualité, mais présente d'importantes disparités géographiques. Les communes les plus importantes concentrent commerces et services, qui restent quasi absents des zones plus rurales du territoire. L'enjeu est donc de maintenir le niveau de services dans les centres-villes, tout en développant l'accès aux services de santé, aux commerces de proximité, à la culture dans les secteurs beaucerons les plus ruraux.



VIE LOCALE



SERVICES DE PROXIMITÉ



VIE CULTURELLE



ECONOMIE, COMMERCES,  
ARTISANAT ET SERVICES



ASSOCIATIONS

## De structures sociales nombreuses, même si inégalement réparties

Les structures d'accompagnement des personnes fragiles ou vulnérables du territoire affichent un fort dynamisme. Certains besoins spécifiques, identifiés lors du diagnostic, demeurent cependant sans réponse adaptée. Des solutions doivent donc être recherchées pour améliorer l'accompagnement de publics spécifiques (aidants familiaux, personnes handicapées, chômeurs...) ou la prise en charge de thématiques précises (précarité énergétique, accès à la culture, ...).



SANTÉ



ACCESSIBILITÉ



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

## Une agriculture dynamique et productive, qui doit poursuivre les efforts engagés pour réduire ses impacts

Le Pays Loire Beauce présente une agriculture dynamique et productive, témoignant d'actions significatives pour améliorer ses impacts environnementaux. Le secteur doit donc poursuivre ses efforts importants en étant toujours plus ambitieux, et en réduisant la vulnérabilité de l'agriculture locale aux conséquences du changement climatique. Par ailleurs, l'engouement des consommateurs pour les produits locaux et la vente directe constitue une réelle opportunité de diversifier et de promouvoir la production locale.



AGRICULTURE



ALIMENTATION



ÉNERGIES RENOUVELABLES



## 👉 Une dynamique économique réelle, mais pas homogène

Le tissu économique diversifié du Pays Loire Beauce constitue un véritable atout en matière de développement économique. D'importantes disparités sont cependant constatées à l'échelle du territoire, certains secteurs plus ruraux restant en marge de la dynamique, sans bénéficier de l'attractivité des secteurs les mieux desservis et équipés. Le territoire présente un autre atout important sur lequel miser : son potentiel touristique, notamment lié à l'essor de la Loire à Vélo et à la richesse de son patrimoine naturel et historique.



ECONOMIE, COMMERCE,  
ARTISANAT ET SERVICES



TOURISME

## 👉 La suprématie de la voiture individuelle

Générateurs d'une part importante des émissions de GES, les déplacements domicile-travail des habitants du Pays Loire Beauce s'effectuent très majoritairement en voiture individuelle. Il s'agit donc de développer des solutions alternatives, en misant sur le recours aux transports en commun dans les secteurs où le maillage est le plus dense, tout en imaginant des alternatives à la voiture individuelle là où les transports en commun sont moins présents.



ACCESSIBILITÉ



MOBILITÉS PROPRES  
ET COVOITURAGE

## 👉 Une nouvelle étape à franchir pour la réduction et la valorisation des déchets

Les syndicats de collecte et de traitement des déchets développent déjà des actions de sensibilisation pour inciter les acteurs à réduire leur production de déchets (incitation au compostage, actions de sensibilisation...). La valorisation des déchets, notamment par le réemploi, reste à développer, tout comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.



ÉNERGIES RENOUVELABLES



ECO-RESPONSABILITÉ  
ET EXEMPLARITÉ

Le diagnostic territorial est consultable en ligne, sur le site internet du Pays Loire Beauce : [paysloirebeauce.fr](http://paysloirebeauce.fr)



# La stratégie de développement durable et le programme d'actions du Pays Loire Beauce

22





La stratégie de développement durable du Pays Loire Beauce a été élaborée de façon à fournir des réponses concrètes aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Il s'agit tout à la fois de saisir les opportunités offertes au territoire, de lever les éventuelles menaces qui pèsent à moyen et long termes sur son développement, et d'engager une dynamique entraînant l'ensemble des acteurs locaux.

Le Pays Loire Beauce s'est ainsi fixé 3 grands défis qui constituent le cap à suivre pour l'ensemble des actions et politiques à mettre en œuvre désormais. Avec ces 3 axes stratégiques, le Pays Loire Beauce définit ses priorités pour les années à venir :

- **Un Pays coordinateur et animateur du territoire,**
- **Un Pays attractif, qui valorise durablement ses ressources,**
- **Un Pays pour mieux vivre au quotidien.**

C'est sur la base de ces défis à relever que le programme d'actions a été élaboré, en identifiant les projets à mettre en œuvre prioritairement, pour répondre aux ambitions fixées.

*NB : Si pour simplifier la lecture et la présentation du programme d'actions, les actions ont été réparties par axe et orientation stratégique, la plupart d'entre elles sont transversales et répondent donc à plusieurs de ces orientations.*



### **les objectifs Énergie – Climat :**

*Le Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce est une déclinaison locale des objectifs définis à l'échelle européenne, nationale et régionale pour lutter contre le changement climatique. Il doit ainsi être compatible avec les objectifs définis par la Région Centre-Val de Loire dans son Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et les actions mises en œuvre devront donc contribuer localement à l'atteinte des objectifs régionaux.*

*Dans ce cadre, le Pays Loire Beauce s'est donc fixé des objectifs ambitieux (année de référence 2008) :*

■ **Réduction des consommations d'énergie :** Le Pays souhaite réduire de 20 % les consommations d'énergie d'ici 2020, pour atteindre une réduction de 50% d'ici 2050. La consommation d'énergie, qui représentait 130 ktep<sup>1</sup> en 2008, devra être réduite à 103 ktep en 2020 et 65 ktep en 2050.

■ **Production locale d'énergie renouvelable :** Il s'agit de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, en augmentant la production locale d'énergie renouvelable. En 2008, cette production d'énergie renouvelable ne représentait que 8% de l'énergie consommée par le territoire : en 2020, elle devra représenter a minima 20%.

■ **Réduction des émissions de gaz à effet de serre :** La mise en œuvre des actions de l'Agenda 21-PCET devra contribuer à réduire considérablement les émissions de GES du territoire, avec une réduction de 36 % d'ici 2020, et de 75 % à échéance 2050.

# L'Agenda 21 - PCET en un coup d'œil !

Axes stratégiques	Orientations	N°	Actions
<b>Axe 1 :</b> Un Pays coordinateur et animateur du territoire	1.1 Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable à l'échelle du Pays Loire Beauce	1	Intégrer la stratégie de l'Agenda 21- PCET dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement du Pays Loire Beauce
		2	Assurer le suivi et l'animation de l'Agenda 21-PCET
		3	Encourager la mise en œuvre d'un Conseil en Energie partagé, afin de développer le conseil et l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de l'énergie
	1.2 Communiquer, sensibiliser, et concerter	4	Mettre en œuvre une animation territoriale visant à sensibiliser différents publics aux enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments
		5	Développer les actions de développement durable portées par les Chambres Consulaires, dans le commerce, l'industrie et l'artisanat portées
		6	Créer un panel citoyen afin de pérenniser la mobilisation autour des projets de développement durable
	1.3 Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables	7	Accompagner quelques écoles du territoire dans la mise en place dans une démarche pilote de développement durable
		8	Développer des programmes d'éclairage public responsables
		9	Instaurer une bonification des aides pour l'organisation d'évènements éco-responsables
		10	Accompagner les associations dans une démarche de communication mutualisée

Axes stratégiques	Orientations	N°	Actions
<b>Axe 2 :</b> Un Pays attractif, qui valorise durablement ses ressources	2.1 Adapter les outils de production agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durable	11	Promouvoir et diffuser les pratiques agricoles innovantes et vertueuses en matière de réduction des impacts environnementaux, dans les grandes cultures
		12	Valoriser la production agricole locale, en soutenant les actions de communication des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires engagés en faveur du développement durable
		13	Promouvoir le recours aux énergies renouvelables et structurer leur développement, grâce à un schéma des EnR
	2.2 S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable	14	Organiser une formation à destination des services des collectivités du Pays pour l'introduction de clauses de développement durable dans les marchés publics
		15	Concier et soutenir les deux syndicats de déchets pour la mise en place d'actions pilotes et/ou innovantes
		16	Construire une offre de restauration collective durable



## Axe 2 :

Un Pays attractif, qui valorise durablement ses ressources

2.3	Renforcer et préserver les espaces à enjeux, et se prémunir contre les vulnérabilités	17	Développer l'agro-tourisme en Beauce, en lien avec la Route du Blé en Beauce et les circuits touristiques existants
		18	Structurer le tourisme local autour d'une identité « Destination Vélo »
		19	Accompagner les acteurs du territoire, publics comme privés, pour une gestion raisonnée des espaces verts
		20	Mieux connaître et préserver la biodiversité locale, par des démarches d'inventaires et des aménagements adaptés
		21	Réduire la vulnérabilité du Pays aux risques naturels exacerbés par les changements climatiques, en priorité sur l'aléa de retrait-gonflement des argiles
		22	Accompagner l'agriculture dans une démarche d'adaptation au changement climatique, par la formation et la mise en réseau des acteurs locaux
2.4	Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation	23	Appuyer les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans leurs documents d'urbanisme et politiques d'aménagement
		24	Inciter et valoriser les démarches d'urbanisme et d'aménagement exemplaires et pilotes
		25	Sensibiliser et former les acteurs locaux à l'utilisation des éco-matériaux et matériaux bio-sourcés
		26	Expérimenter la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
		27	Soutenir les chantiers de rénovation énergétique exemplaires des bâtiments publics

Axes stratégiques	Orientations	N°	Actions	
Axe 3 : Un Pays pour mieux vivre au quotidien	3.1	28	Elaborer un Contrat Local de Santé permettant de structurer la réponse aux problématiques de santé sur le territoire	
		29	Expérimenter la création de lieux de rencontres et de convivialité, type « Café de Pays », dans un ou deux villages beaucerons du territoire	
		30	Accompagner les communes dans la mise en place d'actions collectives de redynamisation des commerces de centre bourg	
		31	Proposer une offre culturelle « hors des murs », basée à la fois sur la proximité géographique avec le public, et sur les liens à renforcer à l'échelle du territoire	
	3.2	Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social	32	Développer le soutien aux aidants familiaux, par la diffusion d'une « boîte à outils » de l'aidant et par le développement d'un Café des Aidants à l'échelle de l'ensemble du territoire
			33	Mettre en œuvre une démarche « Loisirs et culture accessibles », pour l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes handicapées
			34	Créer des services multi-publics ambulants
			35	Identifier et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique
	3.3	Optimiser la qualité du logement sur le Pays Loire Beauce	36	Engager une OPAH à l'échelle du Pays
			37	Sensibiliser aux économies d'énergie les utilisateurs finaux des bâtiments rénovés et/ou performants
	3.4	Faire progresser les mobilités douces et alternatives	38	Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité à l'échelle du Pays
			39	Promouvoir le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autostop participatif
			40	Encourager le développement de plans de déplacements (entreprises, administrations et écoles)

# axe 1

26





## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

Pour favoriser la mise en œuvre du programme d'actions de son Agenda 21 – PCET, et surtout afin de permettre son appropriation par le plus grand nombre, le Pays Loire Beauce mise sur la sensibilisation et la montée en compétence des acteurs locaux sur les problématiques de développement durable. Porteur de ce projet mené à l'échelle des communes et communautés de communes qui le constituent, le Pays Loire Beauce apparaît donc pleinement légitime dans ce rôle d'animateur du territoire, pour favoriser la mise en réseau des acteurs, les accompagner et les soutenir, afin de susciter une véritable mobilisation globale.

### **Orientation 1.1 :** Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable à l'échelle du Pays

L'Agenda 21 – PCET constitue la feuille de route du Pays Loire Beauce : il est nécessaire de piloter et suivre cette démarche pour garantir l'atteinte des objectifs fixés, tout en s'assurant de la cohérence des politiques et projets menés sur le territoire avec les objectifs de développement durable. L'enjeu est également de mettre en lumière les actions concrétisées et les initiatives locales réussies, pour que les bonnes idées se multiplient à l'échelle du territoire.

#### **Les ambitions :**

- Piloter, suivre et valoriser la démarche d'Agenda 21-PCET
- Conseiller les acteurs du territoire dans leurs projets de développement durable

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- 👉 **Action 1** – Intégrer la stratégie de l'Agenda 21 – PCET dans l'ensemble des politiques et outils de financement du Pays Loire Beauce
- 👉 **Action 2** – Assurer le suivi et l'animation de l'Agenda 21 – PCET
- 👉 **Action 3** – Encourager la mise en œuvre d'un Conseil en énergie partagé, afin de développer le conseil et l'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de l'énergie

### **Orientation 1.2 : Communiquer, sensibiliser et concerter**

Pour une mise en œuvre efficace des 40 actions, la mobilisation du plus grand nombre est indispensable : l'Agenda 21 – PCET est un projet de territoire partagé et porté non pas uniquement par le Syndicat de Pays, mais également par les collectivités, les acteurs socio-économiques, les associations locales, les habitants... Chacun peut, à son échelle, participer aux actions de l'Agenda 21 – PCET, mais également agir dans sa commune, son entreprise ou encore son quartier, par des initiatives « éco-responsables ». La sensibilisation, la concertation et la communication sont des préalables indispensables à ce passage à l'action.

#### **Les ambitions :**

- Sensibiliser les différents publics aux pratiques éco-responsables
- Développer les démarches participatives et les dispositifs propices à une prise d'initiative des acteurs et des habitants dans les projets locaux

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- 👉 **Action 4** – Mettre en œuvre une animation territoriale visant à sensibiliser différents publics aux enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments
- 👉 **Action 5** – Développer les actions de développement durable portées par les Chambres Consulaires, dans le commerce, l'industrie et l'artisanat
- 👉 **Action 6** – Créer un panel citoyen afin de pérenniser la mobilisation autour des projets de développement durable



### **Orientation 1.3 :** Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire, vers des pratiques durables

Agir efficacement pour un développement durable nécessite souvent l'accompagnement des acteurs volontaires. Qu'il s'agisse d'un soutien technique, d'une aide financière, d'une formation ou bien d'une simple mise en relation avec les acteurs pertinents, cet accompagnement peut, bien souvent, être le facteur déclencheur du passage à l'action. C'est ce « coup de pouce » que le Pays souhaite apporter aux acteurs locaux, notamment en direction des collectivités et du monde associatif.

#### **Les ambitions :**

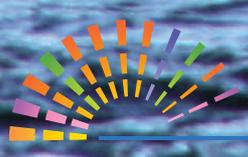
- Identifier et répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des acteurs du territoire en matière de développement durable
- Soutenir la dynamique associative dans une logique de développement durable

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- 👉 **Action 7** – Accompagner quelques écoles du territoire dans la mise en place d'une démarche pilote de développement durable
- 👉 **Action 8** – Développer les programmes d'éclairage public responsables
- 👉 **Action 9** – Instaurer une bonification des aides pour l'organisation d'évènements
- 👉 **Action 10** – Accompagner les associations dans une démarche de communication mutualisée

# ахе 2

30



# Un Pays attractif valorisant durablement ses ressources

Le Pays Loire Beauce est un territoire dynamique et attractif, notamment du fait de la qualité de ses ressources naturelles, paysagères et patrimoniales (agriculture dynamique grâce à la richesse des sols, essor touristique lié au patrimoine ligérien, ...). Ce dynamisme démographique et économique génère cependant des pressions sur ces richesses locales. Le développement du Pays Loire Beauce doit donc se faire tout en renforçant et en préservant les ressources du territoire. Il doit ainsi limiter les pressions et les risques qui pèsent déjà sur les ressources, mais également ceux qui pourraient être accentués par le changement climatique.

## **Orientation 2.1 : Adapter les outils de productions agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durable**

Le secteur agricole et agro-alimentaire constitue l'un des piliers du développement économique local. De nombreux efforts ont été réalisés pour concilier un mode de production à la fois économiquement et écologiquement viables. Les acteurs locaux de la filière ont en effet mis en œuvre un certain nombre d'actions visant à limiter l'impact environnemental de leur activité. Ces démarches vertueuses doivent être diffusées plus largement, afin d'encourager et de mieux faire connaître les pratiques durables permettant de réduire les impacts environnementaux de ce secteur d'activité.

### **Les ambitions :**

- S'inscrire dans une filière agricole plurielle, économiquement et écologiquement viable

### **Les actions à mettre en œuvre :**

- **Action 11** – Promouvoir et diffuser les pratiques agricoles innovantes et vertueuses en matière de réduction des impacts environnementaux dans les grandes cultures
- **Action 12** – Valoriser la production agricole du Pays Loire Beauce en soutenant les actions de communications des acteurs agricoles et agro-alimentaires engagés en faveur du développement durable

## **Orientation 2.2 :** S'appuyer sur les opportunités du territoire pour renforcer en l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

Le développement durable constitue également, pour le Pays Loire Beauce, une opportunité de développement économique, notamment par une meilleure connaissance et exploitation de certains gisements et potentiels locaux (en énergie renouvelable ou en déchet par exemple), ou encore par la valorisation de la production locale, notamment agricole, au travers les circuits de proximité. La structuration et la valorisation des entreprises de l'économie sociale et solidaire permettront que ce dynamisme économique profite à tous.

### **Les ambitions :**

- Développer des projets d'énergie renouvelable en rapport avec les potentiels locaux
- Soutenir la structuration et la valorisation des entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Soutenir une politique forte en faveur de la réduction des déchets à la source et le réemploi
- Favoriser les circuits courts d'alimentation et valoriser la production locale.

### **Les actions à mettre en œuvre :**

- **Action 13** – Promouvoir le recours aux énergies renouvelables (EnR) et structurer leur développement, grâce à un schéma des EnR
- **Action 14** – Organiser une formation auprès des collectivités pour l'introduction de clauses de développement durable dans les marchés publics
- **Action 15** – Concerter et soutenir les deux syndicats de déchets du territoire, pour la mise en place d'actions pilotes et innovantes
- **Action 16** – Construire une offre de restauration collective durable

## **Orientation 2.3 :** Renforcer et préserver les espaces à enjeux, et se prémunir contre les vulnérabilités

Le Pays Loire Beauce présente une grande diversité d'espaces à enjeux, qui constituent une richesse à protéger ou renforcer : des zones naturelles dont il faut préserver l'équilibre écologique, des espaces agricoles soumis à la pression foncière, des sites d'intérêt patrimonial ou paysager... Le développement du territoire doit intégrer la préservation de ces zones des pressions actuelles, tout en anticipant les vulnérabilités qui pourraient apparaître ou s'accroître sous l'effet du changement climatique.

### **Les ambitions :**

- S'engager pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et historique de la Beauce et du Val de Loire
- Relever le défi d'une offre touristique attractive, coordonnée et soucieuse du développement durable
- Soutenir une politique forte en faveur de la biodiversité et des paysages
- Développer la culture du risque, en étant vigilant face aux risques naturels du territoire dans un contexte d'évolutions climatiques.



## Les actions à mettre en œuvre :

- **Action 17** – Développer l’agrotourisme en Beauce, en lien avec la Route du Blé en Beauce et les circuits existants
- **Action 18** – Structurer le tourisme local autour d’une identité « Destination Vélo »
- **Action 19** – Accompagner les acteurs du territoire, publics comme privés, pour une gestion raisonnée des espaces verts
- **Action 20** – Mieux connaître et préserver la biodiversité locale, par des démarches d’inventaires et des aménagements adaptés
- **Action 21** – Réduire la vulnérabilité du Pays aux risques naturels exacerbés par le changement climatique, en priorité le risque de retrait-gonflement des argiles
- **Action 22** – Accompagner l’agriculture dans une démarche d’adaptation au changement climatique, par la formation et la mise en réseau des acteurs locaux

### **Orientation 2.4 :** Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s’appuyant sur l’innovation et l’expérimentation

Les documents d’urbanisme (carte communale, Plan Local d’Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...) sont d’efficaces outils de développement durable. Ils confèrent aux collectivités la possibilité de limiter l’étalement urbain, de réduire les déplacements ou encore protéger les espaces fragiles ou menacés. En matière d’urbanisme, les collectivités ont également un rôle d’exemplarité, par la rénovation énergétique de leur patrimoine, ou encore par la réalisation d’opérations d’aménagement et de construction durables.

#### Les ambitions :

- Donner les moyens à la mise en place de projets d’aménagement innovants, voire expérimentaux, notamment à travers les outils de planification du territoire
- Favoriser l’émergence d’un pôle de compétences autour de la rénovation thermique du bâti loirétain, en prenant appui sur l’exemplarité des acteurs publics.

## Les actions à mettre en œuvre :

- **Action 23** – Appuyer les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans leurs documents d’urbanisme
- **Action 24** – Inciter et valoriser les démarches d’urbanisme durable et d’aménagement exemplaires et pilotes
- **Action 25** – Sensibiliser et former les acteurs locaux à l’utilisation des écomatériaux et matériaux biosourcés
- **Action 26** – Expérimenter la mise en place d’une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l’Habitat
- **Action 27** – Soutenir les chantiers de rénovation énergétique exemplaires des bâtiments publics

# ахе 3

34



# Un Pays pour mieux vivre au quotidien

Permettre à tous, et à chacun, d'accéder à une offre de services adaptée à ses besoins, à son âge, à sa situation, c'est l'ambition de ce troisième axe stratégique. Il s'agit de répondre aux enjeux majeurs que rencontre le Pays en matière d'accès aux soins, aux commerces et services du quotidien ou encore aux transports. C'est, plus globalement, l'enjeu de la qualité de vie offerte à l'ensemble des habitants du territoire, y compris celle des plus vulnérables, qui est visée. Il s'agit donc de lutter localement contre toutes les formes de précarité, qu'elles soient notamment liées au logement, à la dépendance énergétique ou à l'accès à la culture.

## **Orientation 3.1 : Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de services des habitants du Pays**

Le Pays Loire Beauce présente un certain déséquilibre quant au niveau de services du quotidien dont disposent les habitants. Si certaines communes concentrent les commerces et services, d'autres secteurs ruraux du territoire en sont quasiment dépourvus. La faible densité de population dans ces secteurs nécessite de développer des réponses originales adaptées à ce milieu rural pour maintenir ou améliorer l'accès aux soins, aux services de proximité, à la culture... .

### **Les ambitions :**

- Agir pour développer une offre de santé pérenne sur le territoire
- Trouver des réponses innovantes au besoin de maintien des services et commerces de proximité dans une logique de dynamique locale mais aussi de lien social et d'accessibilité
- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs et soutenir la dynamique associative en la matière

### **Les actions à mettre en œuvre :**

- 👉 **Action 28** – Elaborer un contrat local de santé permettant de structurer la réponse aux problématiques de santé du territoire
- 👉 **Action 29** – Expérimenter la création de lieux de rencontre et de convivialité type « Café de Pays », dans un ou deux villages beaucerons du territoire
- 👉 **Action 30** – Accompagner les communes dans la mise en place d'actions collectives de redynamisation des commerces de centre-bourg
- 👉 **Action 31** – Proposer une offre culturelle « hors les murs », basée sur la proximité géographique avec le public et sur le lien et le dialogue à l'échelle du territoire

### **Orientation 3.2 : Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social**

L'objectif est de lutter contre toutes les formes de précarité en misant sur la solidarité, l'accompagnement et l'entraide. L'accent doit être mis notamment sur le développement de réponses adaptées aux besoins des personnes âgées (dans un contexte de vieillissement de la population) ou à la lutte contre la précarité énergétique, facteur d'exclusion. Il s'agit également de mieux lutter contre l'isolement, par exemple en intégrant le handicap et les enjeux d'accessibilité dans tous les volets de l'action du Pays, ou encore en développant la facilité pour tous, d'accéder à des services indispensables au quotidien.

#### **Les ambitions :**

- Prendre en compte et répondre de manière adaptée aux besoins des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population
- Développer une politique en faveur de la prise en compte du handicap dans tous les volets de notre action et de celle de nos partenaires
- Œuvrer pour le développement des liens intergénérationnels et des opportunités d'entraide et de solidarité sur le territoire
- Lutter efficacement contre la précarité énergétique

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- **Action 32** – Développer le soutien aux aidants familiaux, par la diffusion d'une « boîte à outils » de l'aidant et le développement de groupes de parole à l'échelle de l'ensemble du territoire
- **Action 33** – Mettre en œuvre une démarche « Loisirs et culture accessibles », pour l'accès aux loisirs et à la culture des personnes handicapées
- **Action 34** – Créer des services multi-publics ambulants
- **Action 35** – Identifier et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique



### **Orientation 3.3 : Optimiser la qualité du logement dans le Pays Loire Beauce**

Se loger dans des conditions décentes, constitue l'un des besoins primaires de l'Homme. Le parc de logements du Pays Loire Beauce est souvent ancien et des situations de logements vétustes, insalubres, ou de véritables « passoirs thermiques » sont parfois constatées. Mettre en œuvre une importante dynamique de rénovation de ces logements apparaît donc comme un enjeu fort, qui permettra également de soutenir les actions de rénovation énergétique.

#### **Les ambitions :**

- Conseiller et accompagner les particuliers et les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- **Action 36** – Engager une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle du Pays
- **Action 37** – Sensibiliser aux économies d'énergie les utilisateurs finaux des bâtiments rénovés et/ou performants

### **Orientation 3.4 : Faire progresser les mobilités douces et alternatives**

Si les infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées, réseau routier départemental) représentent l'un des atouts du territoire, la desserte en transports en commun à l'échelle du Pays Loire Beauce n'en demeure pas moins une véritable problématique. Une faible densité de population, une desserte en étoile autour de l'agglomération orléanaise ou des fréquences de passage insuffisantes ou aux horaires inadaptés constituent autant d'explications à la prédominance de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. Il s'agit donc de développer des alternatives adaptées au caractère rural et périurbain de notre territoire, en ciblant les déplacements domicile-travail et en misant notamment sur l'intermodalité et le covoiturage.

#### **Les ambitions :**

- Développer l'intermodalité, soutenir les modes actifs et encourager les alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Encourager les structures privées comme publiques à la réflexion sur leurs déplacements

#### **Les actions à mettre en œuvre :**

- **Action 38** – Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité à l'échelle du Pays
- **Action 39** – Promouvoir le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autostop participatif
- **Action 40** – Encourager le développement de plans de déplacements (entreprises, administrations et écoles)



L'Agenda 21 - PCET,  
c'est maintenant  
que tout commence !





## ➤ **Mettre en œuvre et suivre le programme d'actions**

L'élaboration de cet Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce aura été un travail de plusieurs mois, un temps indispensable pour mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour de ce projet, pour recueillir l'expertise technique, pratique ou simplement vécue des participants, ou encore pour croiser les regards et les analyses du territoire.

Ces différents temps de réflexion, d'échanges et de travail collectif ont in fine permis la définition d'un programme d'actions « sur mesure », adapté au territoire, aux caractéristiques et enjeux du Pays Loire Beauce, et répondant aux besoins exprimés par les Élus, les habitants, les acteurs socio-économiques.

Si l'élaboration du programme constitue une étape essentielle, elle n'en demeurera pas moins sans effet si les actions inscrites ne se concrétisent pas, ou bien si elles restent méconnues des acteurs de terrain concernés. Les mois et années à venir seront donc consacrés à cet enjeu que constitue la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce.

Car l'Agenda 21 – PCET est un document pérenne, mis en œuvre progressivement et qui doit donc pouvoir évoluer dans le temps : les actions vont se concrétiser, en fonction des priorités, à court, moyen et long termes.

Un dispositif de suivi apparaît ainsi nécessaire, pour suivre de façon régulière les actions mises en place et informer des résultats obtenus. Ce dispositif comptera des instances politiques, réunissant des Élus du Pays Loire Beauce, mais également des instances ouvertes aux acteurs socio-économiques et aux habitants du territoire qui pourront ainsi suivre et accompagner le déploiement des actions sur le territoire.

## ➤ Evaluer l'Agenda 21 – PCET

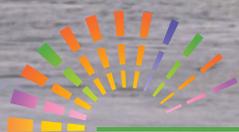
Une évaluation des actions s'impose comme une démarche indispensable à l'amélioration continue de l'Agenda 21 – PCET.

En effet, tout au long du projet, des enseignements tirés des actions déjà réalisées nécessiteront d'enrichir et de faire évoluer le programme d'actions ou la stratégie.

L'évaluation constitue en effet une démarche indispensable pour effectuer les ajustements qui s'imposent au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Elle permet ainsi de tirer des leçons des succès et échecs, de mesurer les résultats obtenus et d'apprécier les méthodes employées pour mener à bien les projets. In fine, l'évaluation continue du programme d'actions permet une meilleure gestion des projets et garantit une plus grande efficacité et pérennité du dispositif.

Chacune des actions sera donc évaluée au regard d'indicateurs définis par les fiches-actions, et qui permettront de mesurer l'impact et l'efficacité de l'action, et la façon dont elle participe à l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie de l'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce.

Ainsi, selon les actions et leurs objectifs, seront relevés et analysés les économies d'énergie réalisées, le nombre de personnes mobilisées, le taux de passage à l'action suite à des actions de sensibilisation, les quantités de déchets évités, ...





## ➡ Vous aussi, participez !

La richesse de l'Agenda 21 – PCET du Pays Loire Beauce résulte de la participation importante, au-delà des Élus du territoire, d'acteurs sociaux et économiques, de partenaires institutionnels, d'associations, mais aussi d'habitants du territoire.

Ce travail collectif, qui fut la vraie force de notre démarche en phase d'élaboration, doit maintenant se poursuivre :

- En informant régulièrement de l'avancée des projets et des résultats des actions mises en œuvre,
- En intégrant les acteurs du territoire et les habitants au dispositif de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21 – PCET,
- En communiquant sur la façon dont chacun peut, à sa façon, participer à la mise en œuvre du programme d'actions.

La mise en œuvre de ce programme d'actions est en effet l'affaire de tous. Les actions pourront être portées aussi bien par le Pays Loire Beauce que par toute la diversité des acteurs du territoire. Ainsi, collectivités du territoire, entrepreneurs et actifs, représentants associatifs, agriculteurs, institutions ou habitants du Pays Loire Beauce, nous pouvons tous contribuer à relever ce formidable défi.

**Vous souhaitez contribuer à ce projet,  
proposer vos bonnes idées et participer à la mise en œuvre  
d'actions qui vous tiennent à cœur ?**

**Prenez contact avec l'équipe du Pays Loire Beauce.**

Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce  
2 rue du Docteur Henri Michel – 45130 MEUNG-SUR-LOIRE  
Tél. 02.38.46.01.70 – [pcet.loire.beauce@orange.fr](mailto:pcet.loire.beauce@orange.fr)  
[www.paysloirebeauce.fr](http://www.paysloirebeauce.fr)

A scenic view of a riverbank. In the foreground, a stone wall with dark moss runs along the edge. Behind it, a dense row of pink flowers, possibly Salvia, grows. The background shows a river with green algae and a forest of trees.

## Le programme d'action détaillé

42



axe

1

43

**Un Pays coordinateur  
et animateur du territoire**

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

➤ **Orientation 1.1**  
Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable sur le Pays Loire Beauce

➤ **Objectif opérationnel**  
Piloter, suivre et valoriser la démarche d'Agenda 21-PCET

### Action 1

### Intégrer la stratégie de l'Agenda 21 - PCET dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement du Pays Loire Beauce

Action	Contexte	<i>L'Agenda 21-PCET constitue un véritable projet de territoire transversal et structurant, permettant de mettre en cohérence les actions menées et soutenues par le Pays Loire Beauce. A ce titre, il doit être appréhendé comme un outil auquel les politiques et outils sectoriels du territoire doivent systématiquement se référer.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>assurer la prise en compte de la stratégie Agenda 21- PCET dans le projet de territoire du Pays Loire Beauce</b> . Elle doit permettre de rendre systématique le recours à la stratégie Agenda 21- PCET dans la définition et la mise en oeuvre des différentes actions, politiques
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>1. Identifier</u>, parmi les programmes et actions menés et projetés par le Pays, les leviers d'actions possibles et <u>les inscrire dans chaque programme d'actions</u> (ex. : SCoT et leviers d'actions des documents d'urbanisme, LEADER et possibilité de bonifications des aides, OCMACS et soutien aux économies d'énergie dans les commerces...)</li> <li><u>2. Construire une grille d'analyse des projets</u> au regard de la stratégie Agenda 21 - PCET, permettant en amont de chaque projet, de vérifier la prise en compte de ses enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels</li> <li><u>3. Evaluer les politiques et actions du Pays</u> au regard de leur contribution à la stratégie Agenda 21-PCET</li> <li><u>4. Valoriser et diffuser la grille</u> auprès des acteurs du territoire</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un calendrier favorable au vu des projets phares en cours de réalisation (élaboration du SCoT, mise en oeuvre de l'OCMACS, nouvelle programmation LEADER)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précision de la grille d'analyse</li> </ul>





# axe 1

45

Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Ensemble des porteurs de projets</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Pays Loire Beauce
	Planning de mise en oeuvre	En continu
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens techniques liés à la construction des outils d'analyse et d'évaluation</p> <p>Temps passé du Chargé de mission PCET</p> <p>Financements à mobiliser : Fonds européens et régionaux (programme européen LEADER et Contrat Régional de Solidarité Territorial)</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des projets mis en oeuvre et/ou soutenus par le Pays s'inscrivant dans la stratégie Agenda 21-PCET
	Impacts attendus	Constat partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, de la plus-value apportée par la stratégie Agenda 21-PCET en termes de cohérence et d'efficacité de l'action

**En complément, voir également la fiche action n°2**



# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

➤ **Orientation 1.1**  
Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable sur le Pays Loire Beauce

➤ **Objectif opérationnel**  
Piloter, suivre et valoriser la démarche d'Agenda 21-PCET

### Action 2

#### Assurer le suivi et l'animation de l'Agenda 21-PCET

Action	Contexte	<i>Une Chargée de mission PCET assure l'animation et l'évaluation de l'Agenda 21-PCET. Par ailleurs, le Pays a été désigné lauréat de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPCV).</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>veiller à l'attente des objectifs stratégiques, en mobilisant les acteurs du territoire et faisant vivre, au quotidien, le programme d'actions de l'Agenda 21-PCET</b> : par le suivi et l'évaluation de sa mise en oeuvre, par la mise en réseau des acteurs concernés, par l'appropriation collective de la démarche et des enjeux.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Mettre en oeuvre les actions</u>, notamment celles portées par le Pays</li> <li>2. <u>Coordonner l'ensemble des temps de sensibilisation, d'information et de formation prévus dans le cadre du programme d'actions</u> (réunions d'information, formations, journées techniques, etc.)</li> <li>3. <u>Assurer l'appropriation de la démarche, par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire</u> : information sur la démarche Agenda 21- PCET et sur les différentes actions, valorisation de leurs résultats et de la dynamique territoriale (temps de présentation spécifiques, par cible, supports de communication, évènements/animations, etc.)</li> <li>4. <u>Mettre en réseau des porteurs de projets et acteurs locaux concernés dans le cadre d'un Collectif Climat</u> (identification des membres potentiels, animation)</li> <li>5. <u>Suivre et évaluer le programme d'actions</u> en définissant et renseignant les outils de suivi et évaluation, en précisant le mode de gouvernance, en valorisant les résultats de l'évaluation,...</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rôle d'animation à renforcer du fait de l'engagement du Pays dans la démarche TEPCV</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité de maintenir la mobilisation initiée lors de la phase d'élaboration pendant la mise en oeuvre de l'Agenda 21-PCET</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ DREAL</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Porteurs d'actions et structures partenaires pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21-PCET
	Planning de mise en oeuvre	En continu
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens financiers, logistiques et matériels liés à l'élaboration et au renseignement des outils de suivi-évaluation, à l'animation du collectif Climat et aux différents temps d'information, de sensibilisation et de formation (supports de communication, manifestations, ...)</p> <p>Temps passé par le Chargé de mission PCET</p> <p>Financements à mobiliser : ADEME Centre-Val de Loire, Programme Européen LEADER, Fonds de Financement de la Transition Energétique.</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Taux de réalisation du programme d'actions
	Impacts attendus	<p>Visibilité de la démarche et des actions Agenda 21-PCET du Pays Loire Beauce, à une échelle locale, départementale et régionale.</p> <p>Evaluation continue permettant des ajustements dans la mise en oeuvre du programme d'actions</p>

En complément, voir également la fiche action n°1

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

### Orientation 1.1

Porter, faire porter et accompagner les projets de développement durable sur le Pays Loire Beauce

### Objectif opérationnel

Conseiller les partenaires et acteurs du territoire dans le cadre de leurs actions de développement durable

## Action 3

**Encourager la mise en oeuvre d'un Conseil en Energie Partagé, afin de développer le conseil et l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'économies d'énergie**

Action	Contexte	<i>Cette action s'inscrit dans un contexte de déploiement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) par la Société Publique Locale INGENOV 45. A travers ce dispositif, le Pays souhaite encourager les collectivités de son territoire à recourir à ce service, afin de favoriser la réalisation des travaux, notamment à l'issue des diagnostics proposés par la Région Centre-Val de Loire aux collectivités de moins de 1000 habitant (Energetis Collectivité).</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>soutenir le déploiement d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP)</b> permettant de définir et de mettre en oeuvre, à l'échelle des collectivités du Pays, <b>des programmes pluriannuels personnalisés pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et de la flotte automobile ainsi que pour l'optimisation de l'éclairage public</b> (cf. Action 8)
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Promouvoir le dispositif</b> porté par INGENOV45 auprès des collectivités</li> <li><b>Accompagner la mise en oeuvre du dispositif</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des collectivités adhérentes (analyse des factures, mise en place d'outils de suivis des consommations, proposition de programmes d'investissement pluri-annuels, accompagnement en phase travaux, etc.)</li> <li>- Animation d'actions de sensibilisation d'information à destination des Elus et services des collectivités</li> <li>- Valorisation des réalisations et actions de sensibilisation</li> </ul> </li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique de rénovation du parc public déjà engagée grâce au Plan Isolation de la Région Centre –Val de Loire</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articulation des missions d'INGENOV 45 et des dispositions du Plan Isolation de la Région Centre-Val de Loire</li> <li>- Adhésion au service du maximum de collectivités</li> </ul>

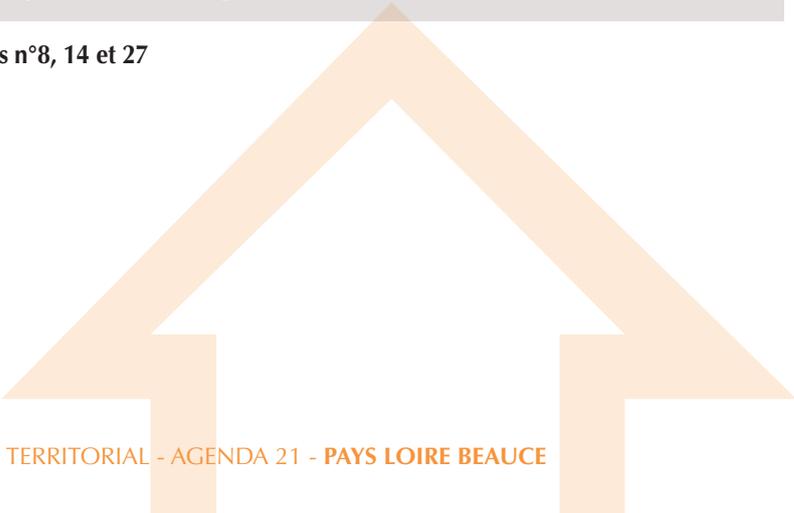




# axe 1

Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ INGENOV 45</li> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Collectivités
	Planning de mise en œuvre	En continu
	Moyens à mobiliser	Temps passé par le Conseiller en Energie Partagé et le chargé de mission PCET Financements à mobiliser : ADEME Centre-Val de Loire, Programme Européen LEADER, Fonds de Financement de la Transition Energétique
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de communes adhérant à un service de CEP Economies de gaz à effet de serre (GES) générées Economies d'énergie générées
	Impacts attendus	Réduction des consommations énergétiques de communes du territoire et de leur dépendance aux énergies fossiles

En complément, voir également les fiches actions n°8, 14 et 27



# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

➤ **Orientation 1.1**  
Communiquer, sensibiliser et concerter

➤ **Objectif opérationnel**  
Conseiller les partenaires et acteurs du territoire dans le cadre de leurs actions de développement durable

### Action 4

**Mettre en oeuvre une animation territoriale visant à sensibiliser différents publics aux enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments**

Action	Contexte	<i>Des structures d'animation oeuvrent d'ores et déjà sur le territoire du Pays afin de diffuser les messages d'information et de sensibilisation notamment sur les économies d'énergie comportementales : l'ADIL-Espace Info&gt;Energie, des bailleurs sociaux, des organismes professionnels, etc.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>renforcer la sensibilisation et la communication en direction des porteurs de projets potentiels (habitants, collectivités, acteurs économiques,...)</b> , en programmant localement un cycle d'animation pour la promotion de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables dans le bâtiment.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Identifier les différentes cibles, les thématiques à traiter prioritairement, ainsi que le mode d'actions</u> (démonstrations et visites de sites, balades thermographiques, retours d'expérience, portes ouvertes chez l'habitant, etc.)</li> <li>2. <u>Identifier les acteurs / partenaires à mobiliser, en fonction des thématiques et cibles retenues.</u> Contractualiser, si nécessaire, avec les structures d'animation</li> <li>3. <u>Identifier les réalisations exemplaires</u>, sur le territoire du Pays et à proximité</li> <li>4. <u>Elaborer un programme annuel d'animation et en assurer la promotion</u></li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la valorisation des actions engagées sur le patrimoine public</li> <li>- les événements nationaux tels que la semaine de l'énergie, ou la semaine du développement durable.</li> <li>- une place privilégiée à accorder aux témoignages et retours d'expériences</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mobilisation des publics-cibles par l'identification de relais locaux en mesure de diffuser l'information</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Coordinateur : Pays Loire Beauce en lien avec l'ADIL-Espace Info Energie
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acteurs de l'éducation à l'environnement</li> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ ARBOCENTRE</li> <li>■ GEOQUAL</li> <li>■ Porteurs de projets locaux (réalisés ou en cours)</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, agriculteurs, entreprises et artisans, particuliers, ...
	Planning de mise en œuvre	2016-2020 (2016 : travail sur le partenariat EIE pour opérationnalité début 2017)
	Moyens à mobiliser	Temps passé par le Chargé de mission PCET du Pays Temps passé par les Conseillers et/ou Chargés de mission Espace Info Energie Contractualisation avec les structures d'animation Financements à mobiliser : Programme européen LEADER, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Fonds de Transition Energétique
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de l'animation territoriale mise en place
	Impacts attendus	Dynamique territoriale partagée pour la transition énergétique, Emergence de projets, Mise en réseau des acteurs locaux

En complément, voir également les fiches actions n°6, 7, 13 et 37

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

➤ **Orientation 1.2**  
Communiquer, sensibiliser et concerter

➤ **Objectif opérationnel**  
Sensibiliser les différents publics aux pratiques éco-responsables

### Action 5

**Développer les actions de développement durable portées par les chambres consulaires, dans le commerce, l'industrie et l'artisanat**

Action	Contexte	Le « Profil Energie-Climat » du Pays Loire Beauce a permis d'identifier, parmi les entreprises du territoire, deux secteurs d'intervention prioritaires : les commerces pour l'usage lié à l'éclairage et au froid, et les industries agro-alimentaires, qui représentent 78% des consommations énergétiques du secteur industriel.
	Descriptif	Cette action vise à <b>donner une plus grande ampleur aux actions de développement durable mises en oeuvre par les chambres consulaires</b> (notamment les actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables) dans le secteur commercial, industriel et artisanal. Une contractualisation avec les Chambres consulaires formalisera ce partenariat et permettra un déploiement privilégié des actions sur le territoire du Pays, améliorant ainsi l'accompagnement des entreprises.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier l'ensemble des dispositifs proposés localement par la CCI et la CMA et recenser les entreprises déjà engagées dans ces dispositifs</li> <li>2. Etablir les partenariats avec la CCI et la CMA en ciblant les actions à développer prioritairement localement et les secteurs d'activités privilégiés (ex. : Eco-Défi des Artisans avec la CMA, Bougeons Autrement avec la CCI,...)</li> <li>3. Assurer la communication pour la promotion des actions organisées localement (réunions d'information, élaboration et/ou diffusion de supports d'informations, etc.)</li> <li>4. Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre d'une OCMACS et présence d'un animateur économique au sein du Pays Loire Beauce, éléments propices à la mobilisation du monde économique</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts liés à la mise en oeuvre des actions de sensibilisation</li> <li>- Temps important nécessaire pour la prospection des acteurs économiques</li> </ul>





# axe 1

Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chambre de Commerces et d'Industrie du Loiret</li> <li>■ Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret</li> <li>■ Jeune Chambre Economique</li> <li>■ Unions commerciales</li> </ul>
	Cibles	Commerçants, artisans, entreprises du territoire
	Planning de mise en oeuvre	2016-2020 Démarrage dès le lancement de l'Agenda 21 - PCET pour informer les commerçants des opérations existantes
	Moyens à mobiliser	Temps passé par les référents « énergie et développement durable » des chambres consulaires, et éventuelles contractualisations avec les chambres Temps passé par les chargés de mission PCET et économie du Pays Mise en oeuvre des actions de communication et de sensibilisation Financements à mobiliser : Programme européen LEADER, Fonds de Transition Energétique
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des entreprises locales engagées dans les actions collectives menées par les chambres consulaires en matière de développement durable Economies de gaz à effet de serre générées Economies d'énergie générées Economies d'eau générées Déchets évités et valorisés
	Impacts attendus	Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux économies d'énergie, Identifier les sources d'économie d'énergie au sein de leurs activités et les orienter vers des systèmes ou des comportements moins énergivores

**En complément, voir également les fiches actions n°19 et 30**

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

➤ **Orientation 1.2**  
Communiquer, sensibiliser et concerter

➤ **Objectif opérationnel**  
Développer les démarches participatives et les dispositifs propices à la prise d'initiative des acteurs locaux et des habitants dans les projets territoriaux

### Action 6

### Créer un panel citoyen afin de pérenniser la mobilisation autour des projets de développement durable

Action	Contexte	<i>Les projets portés et menés par le Pays ces dernières années ont mis l'accent sur l'implication des acteurs du territoire dans les démarches locales. L'Agenda 21-PCET a permis d'élargir cette concertation aux habitants du territoire, qu'il s'agit maintenant de garder mobilisés afin de pérenniser la dynamique.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>créer un Panel de citoyens mobilisés autour du développement durable</b> afin notamment de faciliter la prise d'initiatives citoyennes et la co-construction des projets territoriaux.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Définir avec les élus du Pays</u> le périmètre, la composition et les missions du futur panel</li> <li>2. <u>Mettre en place une communication large</u> pour mobiliser des volontaires, en plus de la mobilisation des personnes ayant participé aux ateliers et temps participatifs</li> <li>3. <u>Réunir le panel</u> une première fois pour définir les modalités de fonctionnement : fréquence, type de réunions, groupes de travail, périmètre d'action...</li> <li>4. <u>Animer les réunions du panel</u>. Le panel pourra être à l'initiative de projets de type : lancement d'un concours Familles pilotes sur le territoire, mise en place d'ambassadeurs développement durable, Défis Familles à Energie Positive (FAEP), ...</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Point de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des actions concrètes et précises pour mobiliser les citoyens dans la durée</li> </ul>





axe 1

Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Espace Info Energie</li> </ul>
	Cibles	Grand public
	Planning de mise en oeuvre	En continu
	Moyens à mobiliser	Temps passé par le chargé de mission PCET pour coordonner et accompagner le panel Financements à mobiliser : A définir en fonction des actions identifiées par le panel
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de ménages intégrés dans le panel citoyen
	Impacts attendus	Un panel citoyen dynamique et pérenne, intégré aux instances de la société civile du Pays, menant des actions de façon autonome et jouant le rôle d'ambassadeur de la démarche territoriale.

En complément, voir également la fiche action n°9

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

### Orientation 1.2

Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables

### Objectif opérationnel

Identifier et répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des acteurs du territoire en matière de développement durable

## Action 7

### Accompagner quelques écoles du territoire dans la mise en place d'une démarche pilote de développement durable

Action	Contexte	<i>La nécessité de diffuser les valeurs et les gestes du développement durable auprès de tout type d'acteurs s'est imposée dans le cadre de la concertation de l'Agenda 21-PCET. Les enfants constituent l'une des cibles privilégiées de cette sensibilisation, en tant que citoyens en devenir mais aussi comme « prescripteurs » auprès de leurs parents. De multiples actions sont d'ores et déjà mises en oeuvre dans les établissements scolaires primaires et secondaires sur le territoire : elles doivent être accompagnées et pérennisées.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>sensibiliser les enfants</b> en mettant en oeuvre, au sein des écoles du territoire, des projets d'établissements en lien avec les enjeux de développement durable. Il s'agit d'accompagner financièrement et techniquement quelques établissements scolaires dans cette démarche.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Monter un groupe de travail</u> composé d'élus et de partenaires (ex. : ADEME Centre-Val de Loire, ADIL-Espace Info Energie, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, Education Nationale...)</li> <li>2. <u>Identifier les démarches déjà engagées localement</u> et définir les critères et les modalités de l'appel à projet (parmi les possibilités éventuelles : Agenda 21 scolaires, démarches ciblées sur le gaspillage alimentaire, les économies d'eau et d'énergie ou la biodiversité...)</li> <li>3. <u>Lancer l'appel à projet</u> auprès des écoles du territoire et sélectionner quelques établissements</li> <li>4. <u>Préciser avec chaque établissement</u> le projet, les modalités d'accompagnement (qui seront techniques et/ou financières : mobilisation des partenariats, formation des enseignants...), le calendrier, les objectifs visés...</li> <li>5. <u>Lancer les projets et jalonner le calendrier</u> de points d'étapes réunissant le groupe de travail et les porteurs</li> <li>6. <u>Assurer la diffusion et la promotion</u> de la démarche auprès de l'ensemble</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lien avec l'action n°40 pour le développement des Plans de Déplacements</li> <li>- Un programme d'éducation déjà mis en oeuvre par le Pays</li> <li>- La mobilisation des acteurs périscolaires</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un travail de coordination à mener avec l'Education Nationale</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Associations naturalistes et associations d'éducation à l'environnement</li> <li>■ Associations de parents d'élèves</li> <li>■ Centres de loisirs Collectivités</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> <li>■ Education Nationale</li> <li>■ Etablissements scolaires</li> <li>■ Espace Info Energie</li> <li>■ Graine Centre</li> <li>■ Réseau CANOPE</li> </ul>
	Cibles	Commerçants, artisans, entreprises du territoire
	Planning de mise en œuvre	Année scolaire 2016-2017, en lien avec les actions d'éducation au développement durable déjà engagées par le Pays
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et matériels liés à l'organisation de l'appel à projets et à la valorisation de la démarche</p> <p>Temps passé par la Chargée de mission PCET pour l'animation pour l'appel à Projet, le conseil et le suivi</p> <p>Formations des enseignants, conception et/ou diffusion de supports pédagogiques, éventuel soutien financier aux établissements scolaires</p> <p>Financements à mobiliser : Crédits régionaux ID en Campagne, Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets menés à terme
	Impacts attendus	Mobilisation des établissements scolaires ; Dynamique à l'échelle communale autour de l'action menée dans les établissements scolaires pilotes

En complément, voir également les fiches actions n°4, 6, 16 et 40

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

### Orientation 1.3

Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables

### Objectif opérationnel

Identifier et répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des acteurs du territoire en matière de développement durable

## Action 8

### Développer des programmes d'éclairage public responsables

Action	Contexte	Les consommations liées à l'éclairage public représenteraient entre 3 et 4% des 4 GWh consommés chaque année par le secteur tertiaire.
	Descriptif	L'action vise à <b>accompagner la montée en compétence des collectivités sur les enjeux de l'éclairage public durable</b> (en lien avec les problématiques de consommation d'énergie, de préservation de la biodiversité, etc.), à <u>favoriser la réalisation de travaux d'amélioration et/ou la mise en oeuvre de mesures d'économies assorties d'actions de sensibilisation à destination du grand public</u>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>Organiser des journées techniques d'information</u> à destination des collectivités (informations relatives aux solutions techniques, aux modes de financement, à la conception des nouveaux quartiers, aux enjeux règlementaires et sécuritaires, présentation de retours d'expériences, etc.)</li> <li><u>Accompagner les collectivités</u> dans la mise en oeuvre d'actions de communication et de sensibilisation en direction du grand public (en lien avec la biodiversité, l'astronomie, ...)</li> <li><u>Promouvoir la charte « Village Etoilé »</u></li> <li><u>Valoriser et capitaliser les démarches déjà menées</u> localement ou à proximité</li> <li><u>Etudier la faisabilité d'un marché à bons de commande</u> pour la réalisation de diagnostics éclairage public (définition des modalités juridiques, de l'échelle adaptée, etc.)</li> <li><u>Encourager les collectivités du territoire à recourir à un service de Conseil en Energie Partagée (CEP)</u> à l'échelle du Pays (cf. Action n°3)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déploiement du service de Conseil en Energie Partagé pour un accompagnement personnalisé des collectivités du territoire</li> <li>- L'opportunité de financement des diagnostics d'éclairage public par l'ADEME Centre-Val de Loire (taux : 60%)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité d'identifier en amont les moyens de financement des travaux d'amélioration</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Association nationale de protection du ciel nocturne</li> <li>■ Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement</li> <li>■ Gendarmerie nationale</li> <li>■ Prestataires de réalisation</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ Services techniques des collectivités membres du Pays</li> </ul>
	Cibles	Les collectivités du Pays, le grand public
	Planning de mise en œuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et matériels liés à l'organisation de réunions d'information (prestataires, conception et/ou diffusion des supports de communication)</p> <p>Temps passé par le Chargé de mission PCET et de l'éventuel Conseiller en Energie Partagée</p> <p>Financements à mobiliser : Contrat Régional de Solidarité Territoriale, ADEME, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme Européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Collectivités ayant réalisé un programme de travaux avec une ambition minimale à « Facteur 2 »</p> <p>Economies de gaz à effet de serre générées</p> <p>Economies d'énergie générées</p>
	Impacts attendus	Généralisation des démarches d'optimisation de l'éclairage public (travaux et mesures d'économie), Intégration de la problématique d'éclairage public durable dans la réalisation d'extensions urbaines, Réduction de la facture énergétique des collectivités, Compréhension et appropriation de la démarche par le grand public

En complément, voir également la fiche action n°3

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

### Orientation 1.3

Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables

### Objectif opérationnel

Développer les démarches participatives et les dispositifs propices à la prise d'initiative des acteurs locaux et des habitants dans les projets territoriaux

## Action 9

### Instaurer une bonification des aides pour l'organisation d'évènements éco-responsables

Action	Contexte	<i>A travers ses différents outils de financement, le Pays Loire Beauce subventionne des évènements portés par des acteurs associatifs, des collectivités, des acteurs privés, etc. Ces évènements qui participent au dynamisme du territoire génèrent également des émissions de GES (liées aux déplacements des participants), des déchets, une consommation d'énergie, ... Pour accompagner les organisateurs d'évènements engagés dans une démarche responsable, la Région Centre-Val de Loire a instauré une Charte des évènements éco-responsables.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>inciter les organisateurs d'évènements à s'inscrire dans une démarche d'éco-responsabilité</b> , en instaurant quand cela s'avère possible un système de bonifications des aides apportées par le Pays à ces acteurs.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>Définir les critères d'aides</u> pour chacun des outils de financement mobilisable par le Pays pour les organisateurs d'évènements (en s'appuyant sur la charte d'Eco-Responsabilité de la Région Centre-Val de Loire)</li> <li><u>Inscrire ces critères et les bonifications</u> liées dans chacun des programmes de financement</li> <li><u>Communiquer auprès des associations</u> et autres organisateurs d'évènements sur ce système de bonification et promouvoir la Charte régionale</li> <li><u>Organiser chaque année une rencontre associative</u>, permettant aux associations locales engagées dans la démarche de valoriser leur action et de diffuser les bonnes pratiques.</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle programmation LEADER permettant d'intégrer des bonifications d'aides</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence des projets soutenus par rapport à la stratégie territoriale</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Caisse d'Allocations Familiales du Loiret</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Conseil départemental du Loiret</li> <li>■ Ligue de l'enseignement</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Associations
	Planning de mise en oeuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	Temps passé par l'équipe technique du Pays Financements éventuels : Programme européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des événements subventionnés par le Pays Loire Beauce et bénéficiant des bonifications
	Impacts attendus	Dynamique locale pour l'instauration d'évènements éco-responsables, Mise en réseau des acteurs locaux

En complément, voir également les fiches actions n°10, 29, 31

# axe 1

## Un Pays coordinateur et animateur du territoire

### Orientation 1.3

Accompagner la montée en compétence des acteurs du territoire vers des pratiques durables

### Objectif opérationnel

Soutenir la dynamique associative dans une logique de développement durable

## Action 10

### Accompagner les associations dans une démarche de communication mutualisée

Action	Contexte	<p>L'action est fondée sur un double constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des modes de communication toujours plus nombreux mais pas toujours bien maîtrisés, qui demandent une certaine connaissance des outils (informatiques notamment), qui ont un coût financier non négligeable (édition de supports papier, hébergement site internet)...</li> <li>- ...et qui, au final, démultipliés par le nombre d'associations, ne facilitent pas la lisibilité de l'offre associative (chevauchement des événements, calendriers non concertés...).</li> </ul>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>permettre l'échange entre les associations</b>, autour de la question centrale de la communication, afin d'aboutir à une démarche mutualisée qui permette de mieux mettre en valeur la dynamique associative locale et de mobiliser plus largement le public.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Réaliser un diagnostic :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Recenser l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, préciser leurs actions.</li> <li>Identifier les canaux de communication existants, leur fonctionnement et leur efficacité</li> </ol> </li> <li><b>Créer un groupe de travail</b> sur le thème de la mutualisation et de l'optimisation de la communication des acteurs associatifs locaux, d'abord à l'échelle du territoire puis en groupes adaptés aux territoires vécus. Faire témoigner des acteurs locaux efficaces dans leur communication</li> <li><b>Identifier la structure d'animation du groupe de travail</b> (acteur départemental de soutien aux associations, groupement d'associations...) et les modalités d'accompagnement des associations</li> <li><b>Animer le groupe de travail</b> de sorte à accompagner les associations dans l'identification des moyens d'actions, la recherche des aides techniques et financières, puis la mise en oeuvre des actions (ex : création d'un outil de mutualisation à l'échelle locale : partage d'un fichier, agenda culturel, newsletter culturelle...)</li> <li><b>Identifier au sein de chaque commune un référent</b> (élu ou associatif), chargé de relayer localement les événements associatifs</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les expériences de communication et de mobilisation réussies localement</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition d'un pilote pour l'action, chargé de l'animation quotidienne</li> <li>- l'identification de l'échelle pertinente pour la diffusion des informations</li> <li>- une action nécessitant l'implication du plus grand nombre et un relais mutuel de toutes les associations</li> <li>- des outils faciles à s'approprier</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Initiateur de l'action : Pays Loire Beauce Mise en oeuvre : à préciser
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations locales</li> <li>■ Associations pouvant témoigner d'une communication efficace</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Ligue de l'enseignement du Loiret</li> <li>■ Caisse d'allocations familiales (CAF)</li> <li>■ Direction départementale de la jeunesse et des sports</li> <li>■ CICLIC</li> </ul>
	Cibles	Associations (cible première) et grand public (cible secondaire)
	Planning de mise en œuvre	2016 : prises de contact et démarrage du diagnostic Opérationnalité des outils de communication à la rentrée 2017
	Moyens à mobiliser	Moyens techniques et matériels liés au déploiement d'outils de communication (création et/ou diffusion de ces outils) Temps passé pour l'animation du groupe de travail Financements à mobiliser : Programme européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des associations actives inscrites dans la démarche de communication mutualisée
	Impacts attendus	Initier une synergie entre les acteurs associatifs locaux - Améliorer la visibilité de leurs actions - Valoriser la richesse culturelle locale

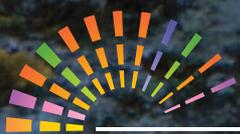
**En complément, voir également les fiches actions n°9, 29, 31**





## Le programme d'action détaillé

64



# axe 2

65

**Un Pays attractif valorisant  
durablement ses ressources**

## Orientation 2.1

Adapter les outils de production agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durable

## Objectif opérationnel

S'inscrire dans une filière agricole plurielle, économiquement et écologiquement viable

### Action 11

### Promouvoir et diffuser les pratiques agricoles innovantes et vertueuses en matière de réduction des impacts environnementaux, dans les grandes cultures

Action	Contexte	<p>Le diagnostic de l'Agenda 21-PCET identifie les enjeux environnementaux liés à l'ensemble des secteurs d'activités du territoire. Concernant l'agriculture et plus précisément les grandes cultures très présentes sur notre territoire, plusieurs problématiques ont été relevées : les émissions de GES indirectes générées par la fertilisation azotée, les enjeux de disponibilité de la ressource en eau dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, ou encore le maintien et la préservation des continuités écologiques par exemple. Ces enjeux ont trouvé des réponses à travers la conduite d'actions déjà engagées localement, et sur lesquelles il est envisagé de s'appuyer, notamment en termes de méthode (expérimentations menées par le Groupe de Développement Agricole Loire Beauce dans le cadre des « Essais Grenelle », le projet VEGT'Eau, etc.)</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>promouvoir et diffuser les pratiques agricoles vertueuses et innovantes, adaptées aux spécificités du territoire et de son économie agricole</b> auprès des agriculteurs, mais également des Elus et des habitants du territoire, par l'information, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Constituer un groupe de travail spécifique</u>, par l'identification et la mobilisation des acteurs et experts de la filière agricole et agroalimentaire</li> <li>2. <u>Définir un mode d'organisation et préciser le volet d'actions du groupe de travail</u> : pilotage, objectifs, thèmes abordés (ex. : performance énergétique des exploitations, réduction des apports en azote de synthèse, irrigation, labours, actions en faveur de la biodiversité...)</li> <li>3. <u>Organiser des journées techniques d'information, de sensibilisation et/ou de formation</u></li> <li>4. <u>Définir et diffuser de supports d'information</u> présentant des pratiques agricoles innovantes ou vertueuses</li> <li>5. <u>Mettre en oeuvre des expérimentations</u>, assorties d'un fort volet de <u>capitalisation / communication de leurs résultats</u></li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en perspective des gains économiques liés à la mise en oeuvre des pratiques présentées</li> <li>- Valorisation des retours d'expériences, des visites de terrain et des échanges de pratiques entre agriculteurs</li> <li>- La possibilité de s'appuyer méthodologiquement sur les expérimentations et projets déjà mis en oeuvre localement, en sollicitant par exemple l'intervention d'experts</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation difficile des acteurs agricoles</li> <li>- Définition des portages politique et technique</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	A préciser : Chambre d'Agriculture du Loiret, Groupe d'Actions Local (GAL) Loire Beauce, Centre de recherche ...
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ARVALYS (institut technique au service des agriculteurs et des filières)</li> <li>■ Coopératives et négoce agricoles du Pays</li> <li>■ Groupement de Développement Agricole (GDA) Loire Beauce</li> <li>■ Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)</li> <li>■ Open Agri Food</li> <li>■ Syndicats agricoles, ...</li> </ul>
	Cibles	Agriculteurs, élus, grand public
	Planning de mise en oeuvre	En articulation avec LEADER pour des actions dès 2016-2017
	Moyens à mobiliser	<p>Temps passé par l'animateur des groupes de travail</p> <p>Moyens humains, matériels et logistiques liés à l'intervention d'experts et formateurs, à l'organisation des journées techniques, aux actions d'information, et à l'expérimentation</p> <p>Financements à mobiliser : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Chambre d'Agriculture, Programme européen Leader, ...</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Part des agriculteurs du territoire participant à l'action</p> <p>Nombre de journées techniques organisées</p> <p>Projets d'expérimentation développés</p>
	Impacts attendus	Mise en réseau des acteurs agricoles locaux, Emergence d'une dynamique territoriale d'innovation reconnue, Réduction des impacts environnementaux (eau, énergie, biodiversité, ...)

En complément, voir également les fiches actions n°12, 17, 22

➤ **Orientation 2.1**  
Adapter les outils de production agricoles et agro-alimentaires du territoire aux enjeux du développement durable

➤ **Objectif opérationnel**  
S'inscrire dans une filière agricole plurielle, économiquement et écologiquement viable

## Action 12

### Valoriser la production agricole du Pays Loire Beauce, en soutenant les actions de communication des acteurs agricoles et agro-alimentaires

Action	Contexte	<i>L'agriculture est une composante forte du territoire du Pays Loire Beauce. Sur un plan économique, paysager et culturel, elle occupe une place centrale. Cependant, l'agriculture pâtit parfois d'un manque de mise en valeur, conduisant à la méconnaissance de ses métiers et de ses productions.</i>
	Descriptif	Cette action vise à <b>valoriser l'agriculture locale auprès du grand public</b> , en promouvant les productions locales et en mettant en valeur la dynamique du milieu agricole dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Elle se traduit par le financement des actions de communication visant à présenter et promouvoir cette agriculture.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER, <u>définir les modalités et les critères d'attribution des aides versées</u> aux acteurs locaux mettant en oeuvre des actions de communication (préciser les actions et les porteurs de projet éligibles, les conditionnalités des aides, vérifier la pertinence des thématiques pressenties, à savoir la production en grande culture, les productions de niche, les productions offrant une possibilité de vente directe)</li> <li>2. <u>Informier et communiquer</u> sur le dispositif de subventionnement, auprès des acteurs concernés</li> <li>3. <u>Mettre en réseau les différents porteurs</u> de projet dans le cadre d'une réunion de suivi (rythme à définir), et encourager la mise en oeuvre d'actions mutualisées</li> <li>4. <u>Promouvoir</u>, dans une newsletter du Pays Loire Beauce, les acteurs et entreprises agricoles et agro-alimentaires locaux</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication forte des acteurs et structures agricoles</li> <li>- Association de territoires voisins pour la valorisation des grandes cultures</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions de communication à adapter aux cultures du territoire et au faible nombre de points de vente directe</li> <li>- Partenariat à créer avec les firmes agro-alimentaires</li> <li>- Une communication parfois confidentielle de certains contrats de niche</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	<i>A préciser : Chambre d'Agriculture du Loiret, Groupe d'Actions Local (GAL) Loire Beauce, ...</i>
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agriculteurs du territoire et syndicats agricoles</li> <li>■ Chambre d'Agriculture du Loiret</li> <li>■ Groupes d'Actions Locales des territoires voisins (GAL Beauce Dunois, GAL Beauce Gatinais en Pithiverais...)</li> <li>■ GABOR 45 (Groupement des Agriculteurs Bio du Loiret)</li> <li>■ Groupement de Développement Agricole Loire Beauce</li> <li>■ Maison de la Beauce</li> <li>■ Open Agrifood</li> </ul>
	Cibles	Agriculteurs, industries agro-alimentaires, négoce agricoles, instituts de recherches, coopératives agricoles... Cible indirecte : Grand public
	Planning de mise en oeuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	Temps passé par le Chargé de mission LEADER La création et la diffusion des outils de communication Financements à mobiliser : Programme européen LEADER – Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des acteurs agricoles locaux soutenus par le Pays Loire Beauce pour leurs actions de communication
	Impacts attendus	Meilleure connaissance de la production locale par le grand public, Valorisation de l'image de l'agriculture, Développement des échanges entre agriculteurs et consommateurs, pour une meilleure connaissance réciproque (des besoins et des contraintes)

En complément, voir également les fiches actions n°11, 16, 17, 22

### Orientation 2.2

S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

### Objectif opérationnel

Développer des projets d'énergie renouvelable en rapport avec les potentiels locaux

## Action 13

### Promouvoir le recours aux énergies renouvelables (EnR) et structurer leur développement, grâce à un schéma des EnR

70

Action	Contexte	<p>Le territoire du Pays est fortement dépendant des énergies fossiles, puisque la production locale d'énergie ne couvre que 7,5% des consommations du territoire. Dans ce contexte, des secteurs apparaissent être comme prioritaires au regard de leur besoin en couverture EnR : le résidentiel (un logement sur cinq est chauffé au fioul), le tertiaire (notamment les établissements d'enseignement et le patrimoine des collectivités), l'industrie (l'industrie agroalimentaire utilise à 80% du gaz naturel), etc. Au final, les objectifs de déploiement des filières EnR seront examinés dans le détail au regard des travaux existants.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>porter un regard stratégique sur le développement des EnR</b> par une approche globale et cohérente à l'échelle du Pays. Elle a pour but de <b>promouvoir les filières EnR locales</b> et <b>d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets potentiels</b>.</p>
	Mode opératoire	<p><b>AXE A</b> : Définir une stratégie globale et cohérente pour le développement local des EnR à l'échelle du Pays : inventaire des installations EnR, identification des potentiels de développement EnR (notamment liés à la biomasse agricole), construction d'un scénario énergétique offre-demande, ingénierie d'amorçage sur projets, etc.</p> <p><b>Axe B</b> : <u>Accompagner le déploiement des filières EnR notamment par les porteurs de projets</u> : inscription du Pays comme un relais local des structures régionales d'animation des filières, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure visibilité des structures d'animation et des actions qu'elles proposent (réunions d'information, identification des relais d'information, ...)</li> <li>- une communication ciblée et adaptée aux différents profils des porteurs de projet potentiels (collectivités, entreprises, grand public, ...)</li> <li>- une meilleure information des porteurs de projets sur les dispositifs de financement et d'accompagnement technique existants</li> <li>- une valorisation et capitalisation des réalisations locales</li> </ul>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'opportunité de mobilisation des bonifications financières mises en place à l'échelle régionale, pour le recours au bois énergie et à la géothermie</li> </ul> <p><b>Points de vigilance</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des relais de communication de façon à toucher précisément les différents porteurs de projet potentiels (par exemple, l'animateur économique du Pays Loire Beauce pour la mobilisation des entreprises)</li> <li>- Nécessité de caractériser précisément les besoins des différentes catégories de porteurs de projets de façon à adapter le mode de communication</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Chambres consulaires départementales: Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Chambre de Commerces et d'Industrie - Chambre d'agriculture</li> <li>■ Installations démonstratrices pour des retours d'expériences (ex : installation géothermique de l'EHPAD Champgarnier à Meung-sur-Loire, autres opérations hors territoire)</li> <li>■ Espace Info-Energie (EIE)</li> <li>■ Groupement de Développement Agricole (GDA) Loire Beauce</li> <li>■ Région Centre -Val de Loire</li> <li>■ Structures d'animation et de promotion des filières EnR : Arbocentre (bois-énergie), GEOQUAL (géothermie), ...</li> </ul>
	Cibles	Porteurs de projets potentiels en matière d'EnR : collectivités, agriculteurs, entreprises, grand public etc.
	Planning de mise en oeuvre	Démarrage 2016 pour le soutien aux structures d'animation Etude stratégique et accompagnement au déploiement des filières : 2016-2017 Evaluation et repositionnement éventuel de la stratégie EnR : 2018-2020
	Moyens à mobiliser	Temps d'animation pour les structures de promotion des EnR Temps de pilotage et de suivi par l'équipe technique du Pays Moyens liés à la mise en oeuvre des actions de communication et de sensibilisation, à la réalisation de l'étude stratégique et aux éventuels conventionnements avec les structures d'animation Financements à mobiliser : ADEME, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Programme Européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de réunions d'information à destination des porteurs de projets Projets d'énergies renouvelables développés localement Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire
	Impacts attendus	Développement important des projets d'EnR sur le territoire, Réduction de la dépendance du territoire en énergies fossiles

En complément, voir également les fiches actions n°4, 27

➤ **Orientation 2.2**  
S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

➤ **Objectif opérationnel**  
Soutenir la structuration et la valorisation des entreprises de l'économie sociale et solidaire

## Action 14

### Organiser une formation à destination des services des collectivités du Pays pour l'introduction de clauses de développement durable dans les marchés publics

Action	Contexte	<p><i>L'introduction de clauses et critères de développement durable dans les marchés publics est un levier d'action majeur dont disposent les collectivités pour favoriser d'une part la prise en compte du respect de l'environnement par les entreprises partenaires, et d'autre part l'insertion sociale de publics en difficulté dans le cadre des marchés lancés.</i></p> <p><i>Mais les impératifs du code des marchés publics et la technicité de l'introduction de ces clauses demandent une bonne maîtrise des possibilités offertes aux collectivités.</i></p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>former les personnes en charge des appels d'offres et des marchés publics</b> dans les collectivités du territoire (communes et communautés de communes) afin de leur permettre de maîtriser l'introduction des clauses sociales et des critères environnementaux dans leurs marchés. Elle vise également à une <b>large sensibilisation</b> auprès des collectivités (Elus et services sociaux) et des entreprises du territoire.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Rechercher un projet exemplaire</u> pouvant servir d'initiateur de la mobilisation sur le territoire (identification d'un projet, parmi ceux financés dans le cadre du Contrat Régional de Pays, pouvant faire l'objet d'insertion de clauses sociales et environnementales)</li> <li>2. <u>Organiser la formation</u>, accompagnée par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans</li> <li>3. <u>Prendre contact avec l'ensemble des collectivités</u> du territoire pour identifier la ou les personnes dont la formation s'avère pertinente</li> <li>4. <u>Elaborer le module de formation</u> (Maison de l'Emploi) afin d'adapter le contenu aux caractéristiques des collectivités du territoire et au profil des bénéficiaires (selon les collectivités : services des marchés, directeurs des services techniques, techniciens...)</li> <li>5. <u>Réaliser la formation</u></li> <li>6. <u>Réunir les bénéficiaires un an après la formation</u> pour échanger sur la prise en compte des apports pédagogiques dans le quotidien, sur l'opportunité d'un second module</li> <li>7. En fonction du renouvellement du personnel, <u>organiser une deuxième session de formation</u> pour une réactivation pédagogique si besoin, pour la formation des nouveaux arrivants, pour un point sur l'évolution du contexte réglementaire...</li> <li>8. Parallèlement, <u>développer des actions de sensibilisation</u> et d'information en direction des élus (dans le cadre du Comité Syndical par exemple), des services sociaux des collectivités et des entreprises du territoire (via l'animateur économique)</li> </ol>





Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des clauses sociales plus facilement appropriable par les services et les personnes en charge des marchés publics</li> <li>- Les conditionnalités régionales imposant une clause d'insertion (a minima 5% d'heures travaillées) pour tout projet supérieur à 500 000 € HT</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des clauses environnementales plus techniques, nécessitant de cibler prioritairement les techniciens</li> <li>- S'appuyer sur l'Action 16, relative à la restauration collective, pour l'insertion de clauses environnementales.</li> </ul>
Mise en œuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret</li> <li>■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret</li> <li>■ Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans</li> </ul>
	Cibles	Collectivités du territoire (services des marchés, directeurs généraux des services, Elus, services sociaux...), entreprises basées ou intervenant sur le territoire
	Planning de mise en œuvre	2016-2017 : Identification du projet exemplaire et capitalisation (sensibilisation des Elus) 2017-2019 : Formations
	Moyens à mobiliser	Temps passé du Chargé de mission Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans et du Chargé de mission PCET du Pays Moyens logistiques liés à l'organisation de la formation et aux réunions d'information Financements à mobiliser : Programme Européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part des marchés faisant l'objet de clauses sociales et environnementales dans les collectivités formées
	Impacts attendus	Réduction de l'impact environnemental des marchés publics des collectivités (émissions GES / consommations énergie économisées, mesures compensatoires réalisées...) et amélioration des bénéfices sociaux liés à ces marchés (insertion des personnes en situation de précarité, ...)

En complément, voir également les fiches actions n°16, 27

### Orientation 2.2

S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

### Objectif opérationnel

Soutenir une politique forte en faveur de la réduction des déchets à la source et le réemploi

## Action 15

### Concerter et soutenir les deux syndicats de déchets pour la mise en place d'actions pilotes et/ou innovantes

Action	Contexte	<p>La gestion des déchets sur le territoire du Pays est prise en charge par deux syndicats qui se partagent le territoire. Le diagnostic a permis de mettre en lumière le besoin de passerelles et la volonté d'échanges entre ces deux syndicats, qui ont actuellement peu de relations et pas d'actions communes, afin de bénéficier de retours d'expériences et de coordonner l'action à l'échelle du territoire.</p> <p>Par ailleurs, un enjeu de sensibilisation des habitants à la prévention des déchets a également été mis en lumière.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>mettre en réseau les deux syndicats pour le partage d'expériences et la mise en oeuvre d'actions communes</b>. L'objectif est la mise en place d'actions pilotes communes (par exemple : compostage collectif, création d'un réseau de maîtres composteurs, opérations de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, promotion des métiers de la réparation type « Village de la réparation », ...).</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Créer une synergie entre les deux syndicats</b> : un premier temps de rencontre initié par le Pays afin d'échanger sur l'ensemble des actions et pratiques mises en place, d'identifier les potentiels éventuels de mutualisation (communication, sensibilisation...)</li> <li><b>Identifier</b>, lors d'un second temps de rencontre, les actions pilotes à mettre en place et définir les modalités d'actions des Syndicats de déchets.</li> <li><b>Rechercher des potentiels de financement extérieurs</b>, des partenaires à solliciter ou encore des retours d'expérience, afin d'accompagner les syndicats dans le lancement des actions</li> <li><b>Travailler de façon commune sur la mise en oeuvre, le suivi</b> et la valorisation des actions auprès des collectivités membres et du grand public</li> </ol> <p>Plusieurs pistes de travail ont pu émerger lors des premières réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Actions de communication, de sensibilisation et de prévention</b>, auprès du grand public et auprès de publics spécifiques, à travers des actions symboliques et innovantes (ex. : distribution de poules, recyclage des couches, installation de composteurs collectifs, formation de maîtres composteurs, ...)</li> <li>- <b>Actions liées à la gestion des déchets verts</b> (en lien avec l'apport croissant de ce type de déchets et/ou des déchets inertes).</li> <li>- <b>Actions de caractérisations des déchets ménagers</b> (déjà en cours au sein du SIRTOMRA) pour définir un programme d'actions en conséquence</li> <li>- <b>Actions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire</b> dans la restauration collective (ex. : mission d'accompagnement sur les putrescibles)</li> </ul>





Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement en 2015 de tous les contrats du SMIRTOM</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation très chronophages, qui nécessitent des moyens humains</li> </ul>									
	Mise en œuvre	<table border="1"> <tr> <td>Pilote</td> <td>Pays Loire Beauce</td> </tr> <tr> <td>Partenaires</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Associations d'éducation à l'environnement (ex. : Loiret Nature Environnement pour les animations menées sur le gaspillage alimentaire et les déchets)</li> <li>■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Opération Répar'Acteurs)</li> <li>■ Collectivités</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Cibles</td> <td>Habitants du territoire, collectivités, entreprises</td> </tr> <tr> <td>Planning de mise en œuvre</td> <td>2016-2020</td> </tr> <tr> <td>Moyens à mobiliser</td> <td> <p>Moyens techniques à préciser en fonction des actions ciblées par les syndicats Temps passé par l'équipe technique du Pays, des agents des syndicats de gestion des déchets</p> <p>Financements à mobiliser (à préciser selon la nature des projets soutenus) : ADEME, Programme LEADER, Fonds de Financement de la Transition Energétique</p> </td> </tr> </table>	Pilote	Pays Loire Beauce	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Associations d'éducation à l'environnement (ex. : Loiret Nature Environnement pour les animations menées sur le gaspillage alimentaire et les déchets)</li> <li>■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Opération Répar'Acteurs)</li> <li>■ Collectivités</li> </ul>	Cibles	Habitants du territoire, collectivités, entreprises	Planning de mise en œuvre	2016-2020	Moyens à mobiliser
Pilote	Pays Loire Beauce										
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Associations d'éducation à l'environnement (ex. : Loiret Nature Environnement pour les animations menées sur le gaspillage alimentaire et les déchets)</li> <li>■ Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Opération Répar'Acteurs)</li> <li>■ Collectivités</li> </ul>										
Cibles	Habitants du territoire, collectivités, entreprises										
Planning de mise en œuvre	2016-2020										
Moyens à mobiliser	<p>Moyens techniques à préciser en fonction des actions ciblées par les syndicats Temps passé par l'équipe technique du Pays, des agents des syndicats de gestion des déchets</p> <p>Financements à mobiliser (à préciser selon la nature des projets soutenus) : ADEME, Programme LEADER, Fonds de Financement de la Transition Energétique</p>										
Suivi et évaluation	Indicateurs	Déchets évités et valorisés grâce à la mise en place d'actions mutualisées									
	Impacts attendus	Gain financier pour les collectivités, lié à la diminution des tonnages de déchets à collecter et traiter, développement de la filière de réemploi, de valorisation des bio-déchets, ...									

En complément, voir également les fiches actions n° 5, 16

## Orientation 2.2

S'appuyer sur les opportunités du territoire pour en renforcer l'attractivité, et faire de la sphère économique un acteur majeur du développement durable

## Objectif opérationnel

Favoriser les circuits courts d'alimentation et valoriser la production locale

### Action 16

### Construire une offre de restauration collective durable

Action	Contexte	<i>La restauration collective constitue à la fois un levier pour agir en faveur d'une consommation respectueuse (santé, environnement), et un levier de sensibilisation. Les collectivités du territoire rencontrent souvent des freins à la mise en place d'outils en faveur d'une restauration collective durable ; la mise en place d'actions mutualisées et coordonnées à l'échelle du Pays peut permettre de lever certains de ces freins.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>accompagner les collectivités et les restaurants collectifs du territoire</b> (entreprises, administration, EHPAD, etc.), pour promouvoir l'approvisionnement local et de saison, pour réduire le gaspillage alimentaire et le contenu carbone des assiettes, pour développer l'éducation alimentaire et nutritionnelle.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Réaliser un diagnostic</u> : quels besoins, quels projets, quelles volontés, quels acteurs sur le territoire, quelle offre, quelle demande, quels partenariats ?</li> <li>2. <u>Mettre en réseau les acteurs</u> pour l'identification des actions à mener, des sujets à traiter (gaspillage, éducation, approvisionnement) et construire des outils communs</li> <li>3. <u>Former les agents</u> et sensibiliser les élus</li> <li>4. <u>Mettre en place des actions de sensibilisation</u> dans les restaurants collectifs et les restaurants scolaires</li> <li>5. <u>Communiquer et capitaliser</u> autour des actions mises en oeuvre, de façon à intégrer de nouveaux acteurs dans la démarche</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Effets leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation sur les initiatives menées à l'échelle des collèges et des lycées du territoire</li> <li>- Entrée en application de l'obligation de tri et de valorisation pour les établissements produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an, et la nécessité de trouver des solutions de collecte et de valorisation</li> <li>- Capacité des syndicats de déchets à sensibiliser les enfants et leurs parents</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration au maximum des agents de restauration dans la démarche pour rendre acteurs à part entière de la démarche</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce.
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agriculteurs, Chambre d'agriculture, GABOR 45 (groupement d'agriculteurs bio du Loiret)</li> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Agence régionale de la Santé (ARS)</li> <li>■ Associations d'éducation à l'environnement</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> <li>■ Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ Restaurants collectifs du territoire</li> <li>■ Syndicats de déchets</li> </ul>
	Cibles	Bénéficiaires d'une restauration collective : scolaires, salariés, ...
	Planning de mise en œuvre	2017-2020
	Moyens à mobiliser	<p>Temps passé par l'équipe technique du Pays (Chargés de mission PCET, LEADER) Moyens logistiques et financiers liés à la réalisation du diagnostic préalable, à l'organisation des formations et des actions de sensibilisation, à la diffusion de supports de communication, ...</p> <p>Financements à mobiliser : ADEME Centre et DRAAF (Appel à Projet Réduction du Gaspillage Alimentaire), Programme Européen LEADER, Fonds de Financement de la Transition Energétique</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Nombre d'établissements engagés dans la démarche pour une offre de restauration collective responsable</p> <p>Evolution du tonnage de déchets produits par les établissements bénéficiant d'un accompagnement</p> <p>Part des denrées locales dans les marchés de la restauration collective</p>
	Impacts attendus	<p>Evolution des menus pour l'intégration régulière de produits locaux et de saison et pour une réduction du contenu carbone. Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements et gains financiers pour la collectivité.</p> <p>Diffusion localement d'une culture de l'alimentation.</p>

En complément, voir également les fiches actions n°7, 12, 15 et 40

### Orientation 2.3

Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

### Objectif opérationnel

Relever le défi d'une offre touristique attractive, coordonnée et soucieuse du développement durable

## Action 17

### Développer l'agrotourisme en Beauce, en lien avec les circuits existants

Action	Contexte	<i>Si le Val de Loire jouit d'une bonne exposition touristique, avec notamment la Loire à Vélo, la Beauce pour sa part peine à valoriser son potentiel touristique. Le projet de « la Route du Blé en Beauce », cinq Pays beaucerons autour d'un objectif commun de valorisation touristique, a permis l'émergence d'initiatives d'agro-tourisme.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>préciser le potentiel local pour le développement de l'agrotourisme</b> (notamment à destination de touristes locaux) et de soutenir les démarches menées localement dans ce sens. L'objectif est de développer une activité touristique locale, et d'ouvrir les exploitations agricoles au grand public afin de mettre en valeur une agriculture locale dynamique et moderne, de faire mieux connaître les métiers et productions agricoles de la Beauce.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Réaliser un état des lieux de l'agrotourisme</u> dans le secteur beauceron du territoire (quelles actions menées, quels acteurs, quelle fréquentation, quelles perspectives...?). Identifier et analyser des territoires ayant développé l'agrotourisme</li> <li>2. En lien avec l'action menée dans le cadre de la Route du Blé en Beauce, <u>mettre en réseau les acteurs et partenaires locaux</u> afin de définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions prioritaires à soutenir (développement d'itinéraires, développement de circuits « clé en main », visites d'exploitations, évènements...),</li> <li>- les publics cibles (scolaires, groupes et caristes, entreprises...),</li> <li>- les modes de communication adaptés</li> </ul> </li> <li>3. <u>Soutenir financièrement et promouvoir</u> les actions d'agrotourisme (coordination et promotion des actions, aides financières aux porteurs de projets)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des opérations d'agrotourisme menées depuis 2015 dans le cadre de la Route du Blé en Beauce (visites d'exploitations agricoles, circuits pour groupes, ...)</li> <li>- Des actions menées par la Chambre d'Agriculture du Loiret (projet de mallettes pédagogiques pour intervention des agriculteurs auprès d'un public scolaire)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien définir les cibles visées et mettre en oeuvre une stratégie de communication adaptée</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote de l'action	Initiateur : Pays Loire Beauce Porteur d'actions à préciser en fonction des actions mises en oeuvre
	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comités départementaux et régionaux de tourisme</li> <li>■ Pays beaucerons</li> <li>■ Maison de la Beauce</li> </ul>
	Cibles de l'action	Habitants du territoire, touristes, scolaires
	Planning de mise en oeuvre	2017-2020
	Moyens à mobiliser	Temps passé de l'équipe technique du Pays Financements à mobiliser : Collectivités du territoire, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Programme européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de visiteurs accueillis dans le cadre de projets soutenus et mis en place
	Impacts attendus	Développement d'une dynamique touristique centrée sur l'agrotourisme, mise en réseau des acteurs locaux

En complément, voir également les fiches actions n°11, 12, 18, 22

➤ **Orientation 2.3**  
Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

➤ **Objectif opérationnel**  
Relever le défi d'une offre touristique attractive, coordonnée et soucieuse du développement durable

## Action 18

### Structurer le tourisme local autour d'une identité « Destination Vélo »

Action	Contexte	<p><i>L'itinéraire de la Loire à Vélo est un facteur majeur d'attractivité pour la partie du territoire située dans le Val de Loire. S'inscrivant comme l'itinéraire cyclable le plus connu en France, il peut être une porte d'entrée pour l'ensemble du territoire du Pays et doit orienter le développement touristique de notre territoire.</i></p> <p><i>L'enjeu est de capter ce flux touristique, en incitant les visiteurs à s'arrêter et consommer sur le territoire. Certains freins à l'accueil des touristes à vélo sont actuellement constatés (horaires des commerces, hébergements de groupe, stationnement sécurisé des vélos...).</i></p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>structurer une offre touristique dédiée au tourisme à vélo</b> et à promouvoir le territoire comme une « destination vélo ». Il s'agit donc de faciliter l'accueil des touristes à vélos (hébergements et équipements adaptés), de soutenir le développement ou l'optimisation de services, d'équipements et d'aménagements touristiques en marge de la Loire à Vélo, faire de la Loire à Vélo une porte d'entrée pour le territoire en créant des boucles cyclables, depuis l'itinéraire vers les alentours (Mauves, Sologne...)</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Identifier précisément les équipements, services et aménagements</b> liés au tourisme à vélo sur les communes de l'itinéraire Loire à Vélo. Préciser l'offre d'hébergement et de restauration, les sites touristiques et leur capacité d'accueil des vélos. <b>Identifier les manques</b> et améliorations à porter.</li> <li><b>2. Promouvoir le territoire comme « Destination Vélo »</b> : créer une signalétique et mettre en oeuvre les actions de communication adaptées. Promouvoir également le territoire pour un tourisme local (en direction de l'agglomération orléanaise).</li> <li><b>3. Créer des boucles cyclables complémentaires</b> à partir de l'itinéraire (30-40 km) : définir les circuits, créer la signalétique et les cartes liées à ces itinéraires.</li> <li><b>4. Développer des alternatives/initiatives</b> pour répondre aux manques et problématiques identifiées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre commerciale adaptée en termes d'horaires d'ouvertures et de produits proposés (valorisation des produits de proximité en lien avec les entreprises de portage de bagages, installation de food-truck, informations aux commerçants sur la fréquentation touristique du territoire...)</li> <li>- Hébergements adaptés aux touristes à vélo (Campings : hébergements rigides et accueil de groupes, hébergements de groupes, chambres d'hôtes, hébergements insolites)</li> <li>- Services et équipements adaptés : stationnements vélos sécurisés (garage à vélo, consignes à bagages...), petite réparation, toilettes...</li> <li>- Signalétique le long de l'itinéraire Loire à Vélo, valorisant les services/commerces/activités proposés par les communes traversées</li> </ul> </li> </ol>





Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté des offices de tourisme du Val de Mauves, de Beaugency et du Val d'Ardoux de travailler ensemble pour toute nouvelle action</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien penser la réalité touristique du territoire en incluant le Val d'Ardoux</li> <li>- Nécessaire démonstration du potentiel local que représente le développement économique lié au tourisme (restauration et hôtellerie par exemple)</li> <li>- Des freins liés à l'accessibilité du territoire à vélo (transport des vélos dans les trains, les cars...)</li> <li>- Enjeu de valorisation et de signalétique des hébergements situés à plus de 5km de l'itinéraire et ne pouvant bénéficier du « label » Loire à Vélo.</li> </ul>
	Mise en oeuvre	
	Pilote	Offices de tourisme en groupement
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Comités départemental et régional de Tourisme</li> <li>■ Commerçants, artisans et unions commerciales</li> <li>■ Pays Loire Beauce</li> </ul>
	Cibles	Habitants du territoire, touristes, scolaires
	Planning de mise en oeuvre	2016-2018
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'installation de la signalétique locale et à la création, l'identification et la promotion de boucles cyclables</p> <p>Temps passé par les personnels des offices de tourisme et/ou agents des collectivités</p> <p>Financements à mobiliser : Collectivités - Département - Région sur certains équipements</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Evolution de la fréquentation touristique du territoire
	Impacts attendus	Essor de l'économie touristique locale autour du vélo loisirs ; Identification du territoire, à une échelle locale et nationale, comme une destination vélo

En complément, voir également les fiches actions n°5, 11, 20

➤ **Orientation 2.3**  
Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

➤ **Objectif opérationnel**  
Soutenir une politique forte en faveur de la biodiversité et des paysages de Loire Beauce

## Action 19

### Accompagner les acteurs du territoire, publics comme privés, pour une gestion raisonnée des espaces verts

Action	Contexte	<p><i>La gestion raisonnée des espaces verts est un enjeu complexe, qui nécessite de lever certains freins à la mise en oeuvre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les communes : un changement de pratiques et d'habitudes nécessitant des temps de formation et d'adaptation, une mise en oeuvre réputée « chronophage », une nécessaire sensibilisation et information préalables des habitants...</li> <li>- pour les acteurs privés et les habitants : là aussi des changements de pratiques et d'habitudes à instaurer et de fortes actions de sensibilisation à mener</li> </ul> <p><i>Ces éléments sont potentiellement dissuasifs, mais plusieurs collectivités du territoire se sont cependant lancées dans cette démarche. D'autres réalisent par ailleurs des efforts non négligeables en la matière. Il s'agit désormais d'aller plus loin et d'accompagner l'ensemble des acteurs vers une gestion raisonnée.</i></p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>anticiper les obligations réglementaires en généralisant les comportements vertueux</b> dans la gestion des espaces verts publics ou privés, en proposant un accompagnement adapté aux différents acteurs concernés.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les différentes catégories d'acteurs cibles et réaliser pour chacune une <u>fiche de suivi avec</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- description détaillée de la cible (collectivité, habitant, entreprise...)</li> <li>- type d'espaces et de pratiques concernées (espaces publics, privés, entretien, plantations...)</li> <li>- leviers d'action et incitations</li> <li>- freins à anticiper</li> <li>- action à mettre en oeuvre (formation, sensibilisation...)</li> </ul> </li> <li>2. <u>Mettre en oeuvre les actions identifiées</u> pour chaque acteur, avec <u>comme actions phares pressenties</u> :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) La formation des agents des collectivités à la gestion différenciée des espaces verts</li> <li>b) La mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation des particuliers pour la gestion de leurs propres espaces et pour une meilleure compréhension de la gestion des espaces publics</li> <li>c) L'instauration de mesures incitatives vers les entreprises et les collectivités, notamment dans l'acquisition de matériel adapté</li> <li>d) L'organisation de temps d'échanges, de discussions pour les accompagner vers un changement de pratique</li> </ol> </li> <li>3. <u>Organiser des ateliers d'échanges de bonnes pratiques</u> entre acteurs (réunions de village, réunions inter-collectivités, réunions mixtes...)</li> <li>4. <u>Valoriser les réalisations et les démarches menées localement</u> auprès de l'ensemble des cibles</li> </ol>



Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des communes déjà engagées dans la démarche, pouvant témoigner de l'évolution de leurs pratiques</li> <li>- Communiquer et informer, lors des différents temps de formation et de sensibilisation, sur les enjeux liés à la gestion des espèces invasives</li> </ul>
	Mise en oeuvre de l'action	
	Pilote	Initiateur de l'action : Pays Mise en oeuvre de l'action : à préciser en fonction des différents publics cibles
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agence de l'Eau Loire Bretagne</li> <li>■ Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement ; Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL)</li> <li>■ Chambres consulaires</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Conseils et Comités de quartiers, panel citoyen</li> <li>■ Professionnels des espaces verts (paysagistes, sociétés d'entretien, pépiniéristes, jardinerie et entreprises de bricolages...)</li> </ul>
	Cibles	Communes, particuliers, entreprises
	Planning de mise en oeuvre	Démarrage en 2016 en lien avec LEADER Poursuite de l'action jusqu'en 2020, en lien avec l'obligation réglementaire pour les particuliers (2022)
	Moyens à mobiliser	Moyens techniques et financiers inhérents à l'organisation des temps de formation et d'échanges, à la réalisation et à la diffusion des supports de communication Temps passé par l'équipe technique du Pays Loire Beauce, et des coordinateurs pour chaque cible Financements mobilisables : Programme européen LEADER, Contrat Régional de Solidarité Territoriale
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de structures (communes, entreprises...) engagées dans une démarche type "Objectif 0 pesticide"
	Impacts attendus	Diminution massive de l'utilisation de produits phytosanitaires, une diffusion généralisée des bonnes pratiques en matière de gestion alternative des espaces verts et de jardinage au naturel, une mise en réseau des acteurs permettant une mutualisation du matériel

En complément, voir également les fiches actions n°11, 19, 23, 24

➤ **Orientation 2.3**  
Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

➤ **Objectif opérationnel**  
Soutenir une politique forte en faveur de la biodiversité et des paysages de Loire Beauce

### Action 20

### Mieux connaître et préserver la biodiversité locale par des démarches d'inventaires et des aménagements adaptés

Action	Contexte	<p><i>Le territoire du Pays possède une grande richesse floristique et faunistique et présente un intérêt majeur en termes de maillage écologique, avec des corridors écologiques d'intérêt régional et supra-régional. Dans ce contexte, plusieurs facteurs d'atteinte à la biodiversité ont été constatés : mitage des espaces naturels, artificialisation des terres, banalisation des milieux naturels, prolifération des espèces invasives,... La réalisation de l'étude « Trame Verte – Trame Bleue » à l'échelle du Pays devrait permettre de consolider ces connaissances et au-delà, d'interroger la prise en compte du facteur « impacts liés aux changements climatiques » (phénologie des espèces végétales, rythmes migratoires et reproductifs, évolution des aires de distributions des espèces et des essences,...) dans les politiques et programmes existants.</i></p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>améliorer la connaissance sur la biodiversité</b>, de façon à permettre une <b>meilleure intégration locale de la Trame Verte et Bleue</b>, une <b>prise en compte systématique des enjeux communaux de biodiversité</b> dans les <b>projets d'aménagement communaux</b>, la <b>mise en oeuvre d'actions cohérentes</b> par la collectivité et les habitants.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Préciser</u>, en lien avec les acteurs compétents, <u>les secteurs géographiques, les milieux ou espèces prioritaires</u>, pouvant faire l'objet de diagnostics ciblés</li> <li>2. <u>Organiser des temps d'information et d'échanges</u> portant sur l'enjeu de la prise en compte de la biodiversité locale, la capacité à agir des collectivités (illustrée par des retours d'expériences), l'intérêt des dispositifs d'inventaires, de diagnostics ou d'observatoires, les accompagnements proposés, ...</li> <li>3. <u>Développer une assistance technique et financière aux collectivités</u> par exemple à travers la mobilisation des outils financiers du Pays pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'observations ou d'inventaires de la biodiversité</li> <li>- le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation (ex. : formation spécifique des agents techniques, éditions de supports pédagogiques et/ou de sensibilisation, démarches participatives,...)</li> <li>- la réalisation des aménagements favorables à la biodiversité</li> </ul> </li> <li>4. <u>Identifier, valoriser et capitaliser sur les actions exemplaires menées localement</u></li> <li>5. <u>Promouvoir localement les observatoires de biodiversité participatifs</u> (ex. : Vigie Nature, Observatoire des Saisons, etc.).</li> </ol>



Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion par le Pays du programme de sciences participatives Vigie Nature Ecole</li> <li>- Existence de guides méthodologiques pour la réalisation d'un inventaire des zones humides, d'un inventaire communal de biodiversité, etc.</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité de fixer des objectifs concrets et opérationnels aux opérations d'inventaires</li> <li>- L'obligation de suivre dans le temps l'action, de façon à mesurer les évolutions sur un pas de temps suffisamment large</li> </ul>
	Pilote de l'action	<p>Initiateur de l'action : Pays Loire Beauce</p> <p>Mise en oeuvre locale de l'action : Communes</p>
Mise en oeuvre	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations naturalistes (ex. : Mauves Vivantes, Loiret Nature Environnement, etc.)</li> <li>■ Associations et structures d'éducation à l'environnement</li> <li>■ Association Hommes et Territoires</li> <li>■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret</li> <li>■ Chambre d'agriculture du Loiret</li> <li>■ Entités expérimentatrices : Etat et Région Centre-Val de Loire (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), collectivités engagées dans une démarche de préservation de la biodiversité ou ayant participé au « Grand Défi pour la Biodiversité », agriculteurs locaux, ...</li> <li>■ Muséum d'Histoire Naturelle</li> <li>■ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce</li> <li>■ Syndicats de Rivières</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, habitants
	Planning de mise en oeuvre	<p>2016-2020</p> <p>En lien avec la nouvelle programmation LEADER pour des premières réalisations rapides</p>
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation des temps de formation et de sensibilisation, à l'élaboration et la diffusion de supports de communication</p> <p>Temps passé par l'équipe technique du Pays (Chargés de mission LEADER et PCET)</p> <p>Financements mobilisables : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Politique régionale Biodiversité (financement à 80% d'une mission d'inventaire respectant le cahier des charges régional)</p>
	Indicateurs	<p>Superficie du territoire couverte par un inventaire ou un diagnostic communal de biodiversité</p> <p>Nombre de projets de maintien et restauration de la biodiversité</p>
Suivi et évaluation	Impacts attendus	<p>Meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques communales et/ou intercommunales d'urbanisation, d'infrastructures, d'aménagement et d'entretiens des espaces publics, Connaissance partagée de la biodiversité locale, Mise en évidence des « services rendus » de la biodiversité à l'Homme.</p>

En complément, voir également les fiches actions n° 23, 24

➤ **Orientation 2.3**  
Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

➤ **Objectif opérationnel**  
Favoriser l'émergence d'une culture du risque à l'échelle du Pays et faire preuve d'une vigilance accrue face aux risques naturels du territoire, pouvant être amplifiés par les évolutions climatiques

### Action 21

### Réduire la vulnérabilité du Pays aux risques naturels exacerbés par les Changements Climatiques en priorité sur l'aléa Retrait Gonflement des Argiles (RGA)

Action	Contexte	<i>Le diagnostic de vulnérabilité du territoire a identifié le Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) comme le principal risque naturel exacerbé par le changement climatique. En effet, la cartographie de ce risque - réalisée par le BRGM - met en évidence une fragilité, confirmée par le nombre important d'arrêtés de catastrophes naturelles « Mouvements de terrains » publiés depuis 1983 (72 arrêtés).</i>
	Descriptif	Cette action vise à faire <b>mieux connaître et prendre en compte le risque RGA</b> à l'origine de très nombreux sinistres en maisons individuelles (fissurations et désordres divers en période de sécheresse) aux différents acteurs locaux concernés (habitants, professionnels de la construction, services des collectivités, etc.).
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Identifier les différents publics à sensibiliser et former</u> (pétitionnaires de permis de construire, professionnels de la construction, collectivités,...)</li> <li>2. <u>Identifier les supports de communication et de formation existants</u>, en faire la synthèse</li> <li>3. <u>Définir une stratégie adaptée de mobilisation des publics-cibles</u> identifiés : plaquette d'information aux pétitionnaires de permis de construire, formation des services urbanisme et services techniques des collectivités, journées pour les professionnels de la construction etc.</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des supports d'information existants : Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), plaquette départementale (réalisée par la DDT 45 et le BRGM), ...</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un objectif de mobilisation des constructeurs de maisons individuelles</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Coordinateur de l'action : Pays Loire Beauce Mise en oeuvre de l'action : Communauté de communes / Services instructeurs
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acteurs locaux de l'immobilier et de la construction (notaires, constructeurs de maisons individuelles, agences immobilières, etc.)</li> <li>■ Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Centre</li> <li>■ Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret</li> <li>■ Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT 45)</li> <li>■ Organismes de formation des professionnels du bâtiment : Fédération Française du Bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Loiret</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, ingénieurs (bureaux d'études géotechniques et structures, bureaux de contrôle), constructeurs de maisons individuelles et professionnels de la construction, experts d'assurance, grand public
	Planning de mise en oeuvre	2016-2017
	Moyens à mobiliser	Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation de temps de sensibilisation et de formation, la conception et/ou la diffusion des supports de communication Temps passé par les services techniques et les services instructeurs des collectivités, par l'équipe technique du Pays Financements mobilisables : Programme LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre d'agents des collectivités formés et sensibilisés Participation aux journées techniques pour les professionnels de la construction
	Impacts attendus	Connaissance du risque RGA partagée par les différents acteurs du territoire, mise en oeuvre systématique de mesures préventives lors des projets jugés sensibles

En complément, voir également les fiches actions n°23, 24

➤ **Orientation 2.3**  
Renforcer et préserver les espaces à enjeux et se prémunir contre les vulnérabilités

➤ **Objectif opérationnel**  
Favoriser l'émergence d'une culture du risque à l'échelle du Pays et faire preuve d'une vigilance accrue face aux risques naturels du territoire, pouvant être amplifiés par les évolutions climatiques

### Action 22

### Accompagner l'agriculture locale dans une démarche d'adaptation au changement climatique, par la formation et la mise en réseau des acteurs locaux

Action	Contexte	<p>L'accès à la ressource en eau constitue, en agriculture, l'un des risques pouvant être aggravé par le changement climatique.</p> <p>La pression sur la ressource en eau est déjà sensible localement, du fait de la croissance démographique, du développement urbain, mais également de la modification des modes de vie.</p> <p>Une baisse de la recharge de la nappe de Beauce dans le cadre du changement climatique aurait des conséquences très importantes pour les différents usages, dont l'irrigation agricole, puisque les besoins en eau du Pays sont couverts à 95% par des prélèvements sur nappe.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>promouvoir des pratiques culturelles intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique</b>, en mettant en réseau des agriculteurs locaux et des experts et en développant des programmes de formation et d'expérimentation</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Constituer un groupe spécifique</u>, par l'identification et la mobilisation des acteurs locaux de la filière agricole et agroalimentaire, d'experts des enjeux d'adaptation en agriculture</li> <li>2. <u>Définir un mode d'organisation pour le groupe de travail, préciser le volet d'actions du groupe de travail, identifier les thématiques à traiter</u> (ex. : ressources en eau, choix des espèces, parasitisme, ...)</li> <li>3. <u>Définir et diffuser les contenus liés aux enjeux et stratégies d'adaptation au changement climatique, et communiquer en conséquence</u></li> <li>4. <u>Organiser des journées techniques</u> d'information, de sensibilisation et/ou de formation</li> <li>5. <u>Mettre en oeuvre des expérimentations, capitaliser et communiquer sur leurs résultats</u></li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le caractère multi-partenarial du groupe de travail associant agriculteurs, organismes de développement, organismes économiques, instituts techniques et de recherche et structures, etc.</li> <li>- La volonté de favoriser les échanges de pratique entre agriculteurs</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité d'un travail de sensibilisation préalable sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique en agriculture</li> </ul>





## axe 2

Mise en oeuvre	Pilote	Coordinateur de l'action : Pays Loire Beauce Mise en oeuvre de l'action : Communauté de communes / Services instructeurs
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agriculteurs et leur groupements</li> <li>■ Coopératives et négoce agricoles</li> <li>■ Experts scientifiques et techniques</li> <li>■ Industriels agro-alimentaires</li> <li>■ Météo France</li> <li>■ Syndicats agricoles</li> </ul>
	Cibles	Agriculteurs, élus, grand public
	Planning de mise en oeuvre	Dans la continuité de l'action 11, après la consolidation du groupe de travail
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation des journées techniques et au soutien à l'expérimentation (intervention d'experts, de formateurs, etc.), l'élaboration et la diffusion des supports de communication, ...</p> <p>Temps passé par un chargé de mission Chambre d'Agriculture et par l'équipe technique du Pays Loire Beauce</p> <p>Financements mobilisables : Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Part des agriculteurs du territoire participant à l'action</p> <p>Nombre de journées techniques organisées</p> <p>Projets d'expérimentation soutenus</p>
	Impacts attendus	<p>Diffusion localement d'une culture de l'adaptation au changement climatique,</p> <p>Mise en oeuvre de mesures de prévention et d'adaptation</p>

En complément, voir également les fiches actions n°23, 24

### Orientation 2.4

Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

### Objectif opérationnel

Donner les moyens dans la mise en place de projets d'aménagement innovants, voire expérimentaux, notamment à travers les outils de planification du territoire

## Action 23

**Appuyer les communes pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans leurs documents d'urbanisme et politiques d'aménagement**

90

Action	Contexte	<i>En 2014, le Pays Loire Beauce a lancé la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) conjointement avec le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, et Sologne Val Sud. Ce dernier contiendra des prescriptions en matière d'urbanisme durable (notamment sur les enjeux air-énergie-climat) qui devront être prises en compte par les collectivités membres dans leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement.</i>
	Descriptif	<b>L'action vise à développer une culture de l'urbanisme durable, pour une meilleure intégration des enjeux de transition écologique et énergétique dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.</b>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et mobiliser les structures disposant des compétences et expertises sur la problématique « Urbanisme durable »</li> <li>2. Proposer des journées techniques d'information, de formation ou de sensibilisation à destination des Elus et des services des collectivités aux enjeux de l'urbanisme et aménagements durables (ex. : visites de réalisation, réunions thématiques, etc.) en ciblant notamment les enjeux de densification, de lutte contre l'étalement urbain, de biodiversité en milieu urbanisé, de déplacements,...</li> <li>3. Elaborer et/ou diffuser des supports de sensibilisation adaptés (exposition, documents pédagogiques, etc.)</li> <li>4. Identifier les moyens complémentaires aux dispositifs existants à mettre en oeuvre (ex. : étude d'opportunité pour un service de « Conseil en Urbanisme Partagé »)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en oeuvre du SCoT, permettant la diffusion et l'intégration de messages liés à l'urbanisme durable</li> <li>- L'existence de supports d'information, tels que la charte architecturale et paysagère du Pays Loire Beauce et le guide « Les Vill[ages] dans leurs pays[ages] » réalisé avec le CAUE du Loiret</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La difficulté de traduire les actions de sensibilisation en actions concrètes menées localement</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Coordinateur de l'action : Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Architectes locaux</li> <li>■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> <li>■ Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT 45)</li> <li>■ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire</li> <li>■ Urbanistes et paysagistes locaux</li> </ul>
	Cibles	Collectivités (Elus et techniciens)
	Planning de mise en œuvre	<p>Pendant toute la durée d'élaboration et de mise en œuvre du SCoT, sous réserve d'une validation par le COPIIL SCoT</p> <p>Calendrier à préciser avec les opportunités de crédit TEPCV</p>
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation de temps d'information et de formation, à l'élaboration et à la diffusion des supports de communication</p> <p>Temps passé par l'équipe technique du Pays et de l'éventuel Conseil en urbanisme partagé</p> <p>Financements mobilisables : Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de documents de planification urbaine ayant recours, pour leur élaboration, à une ingénierie dédiée "développement durable"
	Impacts attendus	Intégration systématique des enjeux de transition écologique et énergétique dans les documents d'urbanisme se traduisant par une réduction des flux de transport, par une densification des zones construites, ...

En complément, voir également les fiches actions n°11, 12, 17

➤ **Orientation 2.4**  
Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

➤ **Objectif opérationnel**  
Donner les moyens dans la mise en place de projets d'aménagement innovants, voire expérimentaux, notamment à travers les outils de planification du territoire

### Action 24

### Inciter et valoriser les démarches d'urbanisme et d'aménagement exemplaires et pilotes

Action	Contexte	<i>Les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires dans leurs politiques environnementales et dans la mise en oeuvre de projets d'aménagement : leurs compétences en urbanisme planificateur et opérationnel constituent un véritable levier d'action et une force démonstrative pour les acteurs privés et les habitants.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>développer les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement exemplaires</b> (éco-quartier, aménagement d'espaces publics, ...) et à <b>les valoriser auprès des acteurs locaux et des habitants</b>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les projets exemplaires à l'échelle locale (approche type Ecoquartier, AEU®, ...)</li> <li>2. Organiser des temps d'information et de formation à destination des Elus et agents des collectivités</li> <li>3. Soutenir financièrement les démarches pilotes et exemplaires (ex. : ingénierie liée à une approche AEU© sur un document d'urbanisme, conception d'un écoquartier, opération de densification, ...)</li> <li>4. Valoriser les projets réalisés (ex. : visites ou conférences à destination du grand public, partage d'expériences à destination d'Elus et agents des collectivités, etc.)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets de révision de documents d'urbanisme communaux</li> <li>- L'élaboration du SCoT du Pays Loire Beauce</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Collectivités, grand public
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Architectes locaux</li> <li>■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> <li>■ Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT 45)</li> <li>■ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire</li> <li>■ Urbanistes et paysagistes locaux</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, grand public
	Planning de mise en oeuvre	2018-2020
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation de temps de formation et d'information, à l'élaboration et/ou la diffusion de supports de communication, au soutien financier apporté à l'ingénierie.</p> <p>Temps passé par l'équipe technique du Pays</p> <p><b>Financements mobilisables</b> (à actualiser lors de la mise en oeuvre) :</p> <p>ADEME Centre (pour AEU®), Programme européen LEADER, Contrat Régional de Solidarité Territorial.</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets d'urbanisme et d'aménagement bénéficiant d'une ingénierie dédiée « développement durable » pour leur conception
	Impacts attendus	Développement des initiatives publiques pour la mise en oeuvre de projets d'aménagement et d'urbanisme exemplaires dans leur prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique ; Visibilité pour le grand public des actions exemplaires menées par les collectivités

En complément, voir également les fiches actions n°20, 21, 24

➤ **Orientation 2.4**  
Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

➤ **Objectif opérationnel**  
Favoriser l'émergence d'un pôle de compétences autour de la rénovation thermique du bâti loirétain, en prenant appui sur l'exemplarité des acteurs publics

## Action 25

### Sensibiliser et former les acteurs locaux à l'utilisation des éco-matériaux / matériaux biosourcés

Action	Contexte	<i>La Région Centre-Val de Loire a décidé la mise en place d'un système de bonification dans le cadre des subventions du Contrat Régional de Pays notamment pour les projets intégrant une part significative de matériaux biosourcés. Cela constitue un facteur déterminant dans la promotion de ces matériaux d'isolation, permettant de couvrir d'éventuels surcoûts liés à leur emploi.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>sensibiliser et informer les maîtres d'ouvrage publics et privés</b> sur l'importance <b>de l'utilisation d'éco-matériaux ou matériaux bio-sourcés</b> dans les <b>projets de construction et de rénovation</b> . Cette action doit permettre, par la valorisation des chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique, de former les acteurs du territoire à l'utilisation de ces éco-matériaux et de sensibiliser les particuliers.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>Conseiller les maîtres d'ouvrage publics</u>, par la diffusion de documents de communication et l'intervention des acteurs compétents</li> <li><u>Communiquer et valoriser les projets réalisés</u> (ex. : organisation de visites d'opérations) en direction des collectivités et des particuliers</li> <li><u>Former les professionnels du bâtiment</u> sur l'utilisation de ces éco-matériaux (ex. : journées techniques, diffusion des supports de communication existants).</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le guide des éco-matériaux réalisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat comme outil de connaissance et de capitalisation</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incitation liée à la bonification des subventions à pérenniser</li> </ul>





Mise en œuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret</li> <li>■ Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret</li> <li>■ Entités démonstratives pour des visites de bâtiments biosourcés</li> <li>■ Envirobat Centre-Val de Loire</li> <li>■ Organismes de formation des professionnels du bâtiment : Fédération Française du Bâtiment (FFB) ; Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Loiret</li> <li>■ Ordre des architectes de la Région Centre-Val de Loire</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, grand public, entreprises
	Planning de mise en œuvre	2016-2020 en s'appuyant sur l'opportunité de bonification proposée dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques liés à l'organisation des temps de formation et sensibilisation, à l'élaboration et la diffusion de supports de communication</p> <p>Temps passé par le Chargé de mission PCET</p> <p>Financements mobilisables : Bonifications apportées par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territorial</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets d'urbanisme et d'aménagement bénéficiant d'une ingénierie dédiée « développement durable » pour leur conception
	Impacts attendus	Intégration systématique d'une part importante de biomatériaux dans les chantiers de construction et rénovation, Emergence d'une filière locale des bio/éco-matériaux

En complément, voir également les fiches actions n°3, 26, 27

## Orientation 2.4

Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

## Objectif opérationnel

Favoriser l'émergence d'un pôle de compétences autour de la rénovation thermique du bâti loirétain, en prenant appui sur l'exemplarité des acteurs publics

### Action 26

### Expérimenter la mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) de l'habitat

Action	Contexte	<p><i>Le parc immobilier du Pays Loire Beauce est composé majoritairement de maisons individuelles construites avant 1974, et dont la performance thermique est mauvaise. Cette caractéristique explique en partie le poids du secteur résidentiel dans le bilan des consommations énergétiques (environ 30%) et des émissions de Gaz à Effet de Serre (environ 16%) du territoire.</i></p> <p><i>Les réflexions sur le logement menées par le Pays (Plan Local de l'Habitat, études pré-opérationnelles OPAH) intègrent les objectifs de réduction des consommations d'énergie, et elles ont vocation à être déclinées localement sous forme d'actions concrètes pour la rénovation énergétique de l'habitat.</i></p>
	Descriptif	<p>Cette action vise à proposer un accompagnement intégré des propriétaires privés à la rénovation énergétique de leur logement, depuis le premier conseil jusqu'à l'obtention des solutions de financements, dans un objectif notamment de massification de l'approche sur le territoire du Pays.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une phase de préfiguration de la PLRE : benchmark, définition du périmètre cohérent, du fonctionnement, des partenariats à créer, etc.</li> <li>2. <u>Elaborer un accord-cadre et des conventions partenariales</u> régissant les implications respectives des partenaires de la PLRE</li> <li>3. <u>Définir, mettre en oeuvre et suivre/évaluer</u> avec les partenaires impliqués, un programme d'actions sur trois volets : sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement, accompagnement des particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et accompagnement des entreprises sur la montée en compétence</li> <li>4. <u>Promouvoir la PLRE</u></li> <li>5. <u>Sensibiliser les ménages</u>, après réalisation des travaux, sur les <u>économies comportementales</u> (voir Fiche Action 37)</li> </ol>



Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilisation des professionnels du bâtiment (pour qu'ils puissent proposer une offre opérationnelle et performante) et des établissements de crédit (pour faciliter l'accès aux financements et plus particulièrement aux prêts bonifiés)</li> <li>- L'opportunité d'associer les bailleurs sociaux à la PLRE pour donner davantage d'ampleur à la démarche</li> <li>- La mise en oeuvre de la PLRE conjointement avec d'autres actions dédiées à la problématique énergie-bâti afin d'engager une dynamique locale et de démultiplier les effets de la démarche</li> <li>- La valorisation et la mobilisation des dispositifs régionaux dédiés aux particuliers (Isolaris et Energétis)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition du périmètre d'intervention de la PLRE, du fait notamment d'une densité relativement faible du territoire : articulation avec l'Agglomération d'Orléans, extension vers les Pays voisins, etc.</li> <li>- La mobilisation de tous les ressorts de mobilisation existants notamment en direction des entreprises artisanales : formation RGE à Orléans, déploiement de l'action OCMACS, travail d'animation de la chargée de mission « économie » du Pays, ...</li> </ul>									
	Mise en oeuvre	<table border="1"> <tr> <td>Pilote</td> <td>Pays Loire Beauce pour la phase de préfiguration A préciser pour la mise en oeuvre</td> </tr> <tr> <td>Partenaires</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elus et Services des collectivités co-porteuses de la PLRE</li> <li>■ Partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, ADEME Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, bailleurs sociaux (notamment pour le petit patrimoine diffus dans le Pays), ...</li> <li>■ Partenaires de réalisation : ADIL-Espace Info Energie, Chambres consulaires, représentants et organismes de formation des professionnels du bâtiment, associations de développement, tissu associatif local, ...</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Cibles</td> <td>Propriétaires privés</td> </tr> <tr> <td>Planning de mise en oeuvre</td> <td>2016-2020</td> </tr> <tr> <td>Moyens à mobiliser</td> <td> <p>Temps passé du chargé de mission PCET et de l'animateur de la PLRE</p> <p>Moyens liés à l'étude de préfiguration, à la mobilisation et la formation des professionnels du bâtiment, à l'établissement des partenariats, à la promotion du dispositif, ...</p> <p>Financements éventuels : ADEME, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme européen LEADER</p> </td> </tr> </table>	Pilote	Pays Loire Beauce pour la phase de préfiguration A préciser pour la mise en oeuvre	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elus et Services des collectivités co-porteuses de la PLRE</li> <li>■ Partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, ADEME Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, bailleurs sociaux (notamment pour le petit patrimoine diffus dans le Pays), ...</li> <li>■ Partenaires de réalisation : ADIL-Espace Info Energie, Chambres consulaires, représentants et organismes de formation des professionnels du bâtiment, associations de développement, tissu associatif local, ...</li> </ul>	Cibles	Propriétaires privés	Planning de mise en oeuvre	2016-2020	Moyens à mobiliser
Pilote	Pays Loire Beauce pour la phase de préfiguration A préciser pour la mise en oeuvre										
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elus et Services des collectivités co-porteuses de la PLRE</li> <li>■ Partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, ADEME Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, bailleurs sociaux (notamment pour le petit patrimoine diffus dans le Pays), ...</li> <li>■ Partenaires de réalisation : ADIL-Espace Info Energie, Chambres consulaires, représentants et organismes de formation des professionnels du bâtiment, associations de développement, tissu associatif local, ...</li> </ul>										
Cibles	Propriétaires privés										
Planning de mise en oeuvre	2016-2020										
Moyens à mobiliser	<p>Temps passé du chargé de mission PCET et de l'animateur de la PLRE</p> <p>Moyens liés à l'étude de préfiguration, à la mobilisation et la formation des professionnels du bâtiment, à l'établissement des partenariats, à la promotion du dispositif, ...</p> <p>Financements éventuels : ADEME, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme européen LEADER</p>										
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Nombre de ménages accompagnés par la Plateforme</p> <p>Nombre de logements rénovés suite à un accompagnement par la Plateforme</p>									
	Impacts attendus	Dynamique territoriale de rénovation énergétique massive du parc de logements privés, Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans le logement privé									

En complément, voir également les fiches actions n° 4, 27,36, 37

### Orientation 2.4

Bâtir, planifier et aménager durablement notre territoire en s'appuyant sur l'innovation et l'expérimentation

### Objectif opérationnel

Favoriser l'émergence d'un pôle de compétences autour de la rénovation thermique du bâti loirétain, en prenant appui sur l'exemplarité des acteurs publics

## Action 27

### Soutenir les chantiers de rénovation énergétique exemplaires des bâtiments publics

Action	Contexte	<i>A travers son « Plan Isolation », la Région Centre-Val de Loire oeuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, et soutient plus spécifiquement les projets exemplaires, en proposant des subventions bonifiées. Ces aides financières ont permis de faire émerger, à l'échelle du territoire, plusieurs chantiers de rénovation énergétique ambitieux. Par ailleurs, une partie de l'enveloppe « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » est également dédiée au soutien aux chantiers de rénovation.</i>
	Descriptif	L'action vise à promouvoir les chantiers de rénovation énergétique exemplaires conduits par les collectivités sur leur patrimoine, par un soutien financier, mais également valorisant les opérations de rénovation réalisées sur le territoire et en communiquant sur les résultats obtenus.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Faire connaître le dispositif « Plan Isolation » auprès des collectivités</u>, par la diffusion de plaquettes d'information et l'organisation de temps d'information dédiés</li> <li>2. <u>Identifier et accompagner les collectivités porteuses d'un projet de rénovation énergétique</u> : leur apporter l'expertise nécessaire, les mettre en relation avec les différents référents régionaux et départementaux en la matière, les accompagner dans la recherche de financement.</li> <li>3. Apporter <u>une aide financière</u> aux projets de rénovation complète</li> <li>4. Valoriser les réalisations, auprès des autres collectivités du territoire, mais également auprès des habitants du territoire, par des visites et des temps d'information dédiés.</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'accompagnement aux communes de moins de 1000 habitants « ENERGETIS COLLECTIVITE » proposé par la Région Centre-Val de Loire</li> <li>- Déploiement du service de Conseil en Energie Partagée (Cf. Action n°3)</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité du dispositif de financement</li> <li>- Articulation du Plan Isolation et du Conseil en Energie Partagée</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ GEOQUAL</li> <li>■ ARBOCENTRE</li> <li>■ ENVIROBAT Centre</li> <li>■ ADIL-Espace Info Energie du Loiret</li> </ul>
	Cibles	Collectivités du Pays Loire Beauce
	Planning de mise en œuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	Moyens techniques et financiers liés à l’octroi d’aides financières aux chantiers de rénovation énergétique exemplaires, à l’organisation de temps de sensibilisation et à la diffusion d’information Temps passé du chargée de mission PCET
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets de rénovation énergétique complète financés par le Pays Loire Beauce, dont le nombre de rénovations exemplaires éligibles aux bonifications régionales
	Impacts attendus	Rénovation énergétique massive du patrimoine des collectivités territoriales

En complément, voir également les fiches actions n°3, 25



Le programme  
d'action détaillé

100



# axe 3

101

**Un Pays pour mieux vivre  
au quotidien**



# Le Pays, un territoire pour mieux vivre au quotidien

## Orientation 3.1

Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de service des habitants du Pays

## Objectif opérationnel

Agir pour développer une offre de santé pérenne sur le territoire

### Action 28

### Elaborer un Contrat Local de Santé (CLS) permettant de structurer la réponse aux problématiques de santé sur le territoire

Action	Contexte	<i>La problématique de la santé est apparue sur le territoire du Pays Loire Beauce comme un enjeu majeur, fortement relié aux problématiques de mobilité d'une part (accès aux soins pour les personnes isolées...) et aux problématiques de déséquilibre et de renouvellement de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire (avec notamment un déficit de professionnels de santé)</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>inscrire le Pays Loire Beauce dans le contexte de territorialisation de l'action de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) via la mise en place de Contrats locaux de Santé (CLS)</b> . Il souhaite cibler tout particulièrement les problématiques locales, notamment liées à l'accès aux soins en milieu rural, à la prise en charge des personnes isolées, à l'accompagnement des aidants. A noter que ce Contrat local de Santé pourrait être conclu en lien avec les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud, en lien très étroit avec l'Agglomération d'Orléans. Il n'a pas pour objet de financer de nouveaux projets mais de favoriser la mutualisation de services ou de permanences.
	Mode opératoire	<p><b>5. Rencontrer l'ARS pour poser les bases de la contractualisation</b> et définir le périmètre du Contrat</p> <p><b>6. Mettre en place le contrat</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration d'un diagnostic qualitatif et quantitatif élaboré par l'observatoire régional de la santé</li> <li>- l'organisation d'un forum de présentation du diagnostic</li> <li>- l'organisation de groupes de travail thématiques pour la rédaction d'un programme actions reprenant plusieurs grands thèmes comme la dépendance, les soins de premiers secours, la périnatalité, ...</li> </ul> <p><b>7. Recruter un ou plusieurs animateur(s)</b> à l'échelle du contrat</p> <p><b>8. Mettre en oeuvre les actions</b></p>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté forte de l'ARS et de la Région Centre-Val de Loire</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action conditionnée à la participation des professionnels de santé</li> </ul>





Mise en œuvre	Pilote	Pays Loire Beauce / Agence Régionale de Santé
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centres Communaux d'Actions Sociales</li> <li>■ Caisse Primaire d'Assurance Maladie</li> <li>■ Hopitaux</li> <li>■ Maisons de Santé et professionnels de santé</li> <li>■ Professions paramédicales et sociales (aides à domicile, CLIC Beauce Val, ADMR, ...)</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ Collectivités</li> </ul>
	Cibles	Professionnels de santé et structures médicales, paramédicales et sociales Cibles indirectes : Habitants
	Planning de mise en œuvre	Lancement du diagnostic mi-2016, pour une durée de 6 mois, élaboration du Contrat Local de Santé pour 6 mois
	Moyens à mobiliser	Moyens logistiques et financiers liés à l'organisation des réunions et au recrutement d'un animateur santé Temps passé de l'agent de développement et de l'animateur santé Financements mobilisables : Agence régionale de la santé (ARS), Contrat Régional de Solidarité Territoriale
Suivi et évaluation	Indicateurs	Evolution du nombre et profil des professionnels de santé
	Impacts attendus	Mise en réseau des professionnels médicaux, paramédicaux, médicosociaux... Amélioration du parcours de soin du patient, sur le territoire

En complément, voir également les fiches actions n° 32, 33, 34

## Orientation 3.1

Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de service des habitants du Pays

## Objectif opérationnel

Trouver des réponses innovantes au besoin de maintien des services et commerces de proximité dans une logique de dynamique locale mais aussi de lien social et d'accessibilité

### Action 29

### Expérimenter la création de lieux de rencontre et de convivialité, type « Café de Pays », dans un ou deux villages beaucerons du territoire

Action	Contexte	<i>En dehors des villes ligériennes, plus urbaines, offrant à leurs habitants des services et commerces à proximité, les villages de l'ouest et du nord du territoire se sont progressivement vus privés du « dernier commerce ». La création de lieux permettant de recréer une vie de village tout en offrant quelques services et produits quotidiens a ainsi été plébiscitée lors des différentes phases de concertation.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>expérimenter, via un soutien technique et financier, la création d'un lieu central</b> , combinant une dimension commerciale et de service (point à la fois café, commerce, poste,...), mais également une vocation sociale et culturelle (lieu de rencontre, local associatif, bibliothèque, accueil d'évènements...). L'action sera déployée dans un à deux villages beaucerons du territoire, en fonction des communes candidates.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir les caractéristiques du ou des villages qui permettraient le déploiement de l'expérimentation, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'absence de commerce, d'épicerie, de services type poste...</li> <li>- un nombre d'habitants suffisants pour faire vivre un point multiservices</li> <li>- la proximité de villages plus petits pouvant permettre de drainer des habitants.</li> </ul> </li> <li>2. Rechercher et étudier les retours d'expériences d'autres territoires ayant mis en place ce type de démarche : identifier les freins et leviers, les modes de financement et de fonctionnement, le contexte ... Sur cette base, affiner la description du « village type », susceptible d'accueillir ce type de projets</li> <li>3. Identifier les communes correspondant aux caractéristiques et volontaires pour conduire l'expérimentation avec le soutien du Pays (éventuellement mise en oeuvre d'un appel à projet)</li> <li>4. Définir avec la ou les communes sélectionnées ou volontaires, les modalités de déploiement de l'expérimentation (ex. : local communal avec commerçant en régie municipale, local communal avec commerçant privé, local privé avec soutien financier des collectivités et/ou du Pays, partenariat associatif, association d'insertion...)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification fine des différents partenaires à mobiliser</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pérennité du mode de fonctionnement retenu</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Coordination : Pays Loire Beauce Pilote : Collectivités
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Associations locales</li> <li>■ Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Commerçants locaux</li> <li>■ Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ La Poste</li> </ul>
	Cibles	Habitants
	Planning de mise en oeuvre	2017-2019
	Moyens à mobiliser	Moyens logistiques liés à l'éventuel appel à candidature Temps passé de l'équipe technique du Pays, des Élus et agents de collectivités intéressées. Mobilisation du Conseil de développement. Financements mobilisables (à actualiser lors de la mise en oeuvre) : Programme européen LEADER, Conseil Régional de Solidarité Territoriale,...
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets d'implantation étudiés et d'expérimentations lancées [Indicateur à terme : Fréquentation des lieux]
	Impacts attendus	Redynamisation de centres bourgs en déclin, avec la mise en place d'un projet reproductible au-delà des 2 initiatives soutenues

En complément, voir également les fiches actions n°6, 9, 10

## Orientation 3.1

Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de service des habitants du Pays

## Objectif opérationnel

Trouver des réponses innovantes au besoin de maintien des services et commerces de proximité dans une logique de dynamique locale mais aussi de lien social et d'accessibilité

### Action 30

### Accompagner les communes dans la mise en place d'actions collectives de redynamisation des commerces de centre bourg

Action	Contexte	<p>Les communes du territoire font face à des problématiques de dynamisme commercial de leur centre-bourg (horaires d'ouverture des commerces, fermetures progressives, problèmes d'accessibilité et de mise aux normes, bâtiments anciens énergivores et difficiles à rénover...). Le Pays a, en parallèle, mené une première ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) en 2006, et s'engage en 2015 dans une seconde opération de ce type l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services). Un animateur économique, à l'échelle du Pays, a été recruté en 2015.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>dynamiser les centres-bourgs</b>, en s'appuyant sur des initiatives commerciales, la mise en valeur des espaces publics, des animations ... Elle prévoit d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités et commerçants dans la mise en place d'actions de valorisation des centres-bourgs (redynamisation du commerce, réhabilitation du patrimoine, environnement et accessibilité...).</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer un accompagnement financier et technique individuel aux commerçants des centres-bourgs sur la modernisation de leurs commerces par une communication sur les dispositifs d'aides leur étant destinés et via la mise en oeuvre de l'OCMACS</li> <li>2. Assurer un accompagnement financier et technique collectif aux unions commerciales et collectivités développant/souhaitant développer des actions d'animation des centres bourgs</li> <li>3. Assurer un soutien financier aux collectivités engageant des opérations de valorisation des espaces publics de centres bourgs</li> <li>4. Organiser, à destination des élus, des services des collectivités et des commerçants locaux, des temps d'information présentant des retours d'expériences réussies et transposables en matière de redynamisation commerciale.</li> <li>5. Favoriser et accompagner l'implantation de commerçants en centre bourg</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Benchmark préalable des opérations réussies en matière de redynamisation de centres bourgs</li> <li>- Recrutement d'un animateur économique</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des enjeux de redynamisation de centres bourgs dans le Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration</li> <li>- Volonté propre des commerçants à s'installer en centre bourg plutôt qu'en périphérie ou en galerie commerciale</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce et Collectivités
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chambres consulaires (CCI et CMA du Loiret)</li> <li>■ Collectivités du territoire</li> <li>■ Commerçants locaux</li> <li>■ Conseil départemental du Loiret</li> <li>■ Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ Unions industrielles et commerciales</li> </ul>
	Cibles	Commerçants, collectivités
	Planning de mise en œuvre	Dès 2015 : lancement de l'OCMACS et recrutement d'un animateur économique
	Moyens à mobiliser	<p>Temps passé de l'animateur économique du Pays Loire Beauce</p> <p>Moyens financiers liés au soutien aux commerçants, unions commerciales et collectivités dans la mise en oeuvre d'actions concourant à la redynamisation des centres bourgs.</p> <p>Financements mobilisables : FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), Crédits Région Centre-Val de Loire, Contrat Régional de Solidarité Territoriale (notamment dispositif « Coeur de Village »)</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Nombre de communes engagées dans une opération de redynamisation des commerces de centre bourg</p> <p>Nombre de commerces de centres bourgs soutenus dans le cadre de l'OCMACS</p>
	Impacts attendus	Redynamisation des centres bourgs caractérisée à la fois par des aménagements urbains qualitatifs, par le maintien et/ou l'installation de commerces, par des animations...

En complément, voir également la fiche action n°5, 29

## Orientation 3.1

Développer le territoire autour de pôles de vie et protéger le niveau de service des habitants du Pays

## Objectif opérationnel

Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs et soutenir la dynamique associative en la matière

### Action 31

**Proposer une offre culturelle « hors des murs », basée à la fois sur la proximité géographique avec le public et sur les liens à renforcer à l'échelle du territoire**

Action	Contexte	<i>Le Pays Loire Beauce se caractérise par un territoire rural et périurbain de faible densité, qui ne permet pas de proposer facilement à l'ensemble des habitants une offre culturelle de proximité. La réflexion autour d'une offre culturelle « délocalisée » en milieu rural, ou encore mutualisée entre plusieurs collectivités est apparue comme un enjeu fort lors des temps de concertation. La présence d'associations culturelles dynamiques sur le territoire constitue une force pour la mise en oeuvre de telles actions à l'échelle du Pays Loire Beauce.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>développer une offre culturelle adaptée à un territoire à faible densité</b> , privilégiant la proximité géographique avec les habitants par une offre ambulante et/ou en dehors des lieux culturels classiques, et visant, par les sujets traités, à créer du lien entre les habitants et leur territoire (agriculture, identité beauceronne, patrimoine, identité du Pays...).
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réunir les collectivités, les associations culturelles du territoire et les partenaires régionaux et/ou départementaux en charge des questions culturelles</li> <li>2. Préciser les possibilités de développement de cette offre culturelle « hors les murs » (benchmark, leviers d'intervention, financements, recensement des actions déjà menées, identification des lieux atypiques pouvant accueillir des manifestations culturelles, perspectives de mise en oeuvre : programmation délocalisée, portage à domicile, spectacles à domicile, équipements ambulants...)</li> <li>3. Intégrer à la réflexion les enjeux liés à l'accessibilité sociale à la culture</li> <li>4. Travailler avec les associations et collectivités pour développer cette offre culturelle</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les expériences ou projets qui existent déjà sur le territoire et à proximité : les festivals « chez l'habitant », les « AMAP culturelles » (micro-mécénat culturel), l'accueil de manifestations culturelles sur des exploitations agricoles, ...</li> <li>- Enjeu de valorisation du patrimoine et de développement d'un tourisme local</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts, pour les associations, liés aux déplacements pour toutes démarches itinérantes</li> </ul>





Mise en œuvre	Pilote	Pays Loire Beauce (portage par le Conseil de développement à confirmer)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agriculteurs</li> <li>■ Associations culturelles locales</li> <li>■ Association et lieux « patrimoniaux » du territoire</li> <li>■ Centres Communaux d'Action Sociale</li> <li>■ CICLIC</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Culture du Coeur</li> <li>■ Programmateurs culturels du territoire (salles de spectacles, centres culturels, festivals, ...)</li> </ul>
	Cibles	Habitants
	Planning de mise en œuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	Moyens matériels à préciser en fonction des actions envisagées Temps passé de l'équipe technique du Pays Loire Beauce Programme européen LEADER, Direction Régionale de l'Action Culturelle Centre-Val de Loire (DRAC), CICLIC, ...
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets culturels soutenus par le Pays Loire Beauce répondant aux critères de l'offre culturelle « hors les murs »
	Impacts attendus	Faciliter l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire, soutenir et valoriser la dynamique culturelle locale, Mise en réseau d'acteurs locaux au profil varié.

En complément, voir également les fiches actions n°9, 10, 29



# Le Pays, un territoire pour mieux vivre au quotidien

➤ **Orientation 3.2**  
Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social

➤ **Objectif opérationnel**  
Prendre en compte et répondre de manière adaptée aux besoins des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population

## Action 32

### Développer le soutien aux aidants familiaux, par la diffusion d'une « boîte à outils » de l'aidant et par le développement d'un Café des Aidants à l'échelle de l'ensemble du territoire

Action	Contexte	<p>La question de l'accompagnement aux aidants familiaux et du soutien à leur apporter, est apparue comme une problématique forte sur le territoire. Le groupe de paroles « Le Café des Aidants » porté par le CLIC et Familles Rurales, à Chaingy, apporte une réponse locale qui mérite d'être mieux connue. Cet accompagnement pourrait être étendu aux autres communes du territoire. En parallèle, pour répondre à la difficulté des aidants familiaux à se libérer pour assister à ces réunions, des outils sont nécessaires pour apporter une autre forme d'accompagnement : ils permettront de fournir une réponse au problème de centralisation de l'information auquel sont confrontés les aidants.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>proposer un double soutien aux aidants familiaux</b>, d'une part en développant les groupes de parole type « Café des Aidants » sur l'ensemble du territoire, et d'autre part, en créant et diffusant une boîte à outils de l'aidant, centralisant des réponses à leurs problématiques quotidiennes.</p>
	Mode opératoire	<p><b>1. Développer les groupes de parole type « Café des aidants » :</b>  <u>Cartographier</u> l'aire d'influence actuelle du Café des Aidants de Chaingy (a priori, communauté de communes de Meung-sur-Loire et agglomération orléanaise principalement) et identifier un lieu pertinent pour l'installation d'un second groupe de parole.  <u>Définir le mode de fonctionnement</u> de ce groupe de parole (portage et animation, lieu d'accueil, ...)          Faire connaître les groupes de parole auprès du plus grand nombre</p> <p><b>2. Créer et diffuser une « Boîte à outils » de l'aidant :</b>  <u>Co-construire</u> avec les associations et les aidants une boîte à outils en format papier et internet, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de clarifier les différents acteurs/contacts utiles et de préciser leur rôle, en fonction des différentes situations rencontrées (bien vieillir, personnes handicapées, ...),</li> <li>- de recenser les dispositifs d'accompagnement et d'aides existants</li> <li>- de définir et valoriser le statut d'aidant</li> <li>- de donner une grille de lecture des tarifications d'aides à domicile.</li> </ul>



Action	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réel besoin de clarification de l'information</li> <li>- Un futur Contrat Local de Santé, pouvant intégrer dans ses thématiques la question des aidants et initier une synergie entre les acteurs locaux concernés</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour régulière de la boîte à outils, liée à l'évolution des dispositifs d'aides, du cadre législatif, ...</li> <li>- Outil qui ne doit pas supprimer la prise de contact avec les acteurs sociaux, mais à l'inverse favoriser une première prise de contact avec l'interlocuteur adapté, qui saura orienter l'aidant et construire le dispositif d'aide adapté</li> <li>- Enjeu de pérennisation des dispositifs de financement de groupes de paroles type Café des Aidants, la plupart des subventions étant exceptionnelles, ponctuelles ou temporaires.</li> </ul>
Mise en oeuvre	Pilote	<p>Initiateur de l'action : Pays Loire Beauce, dans le cadre du projet de Contrat Local de Santé</p> <p>Porteur de l'action : à préciser</p>
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Agence régionale de la santé (ARS)</li> <li>■ Café des aidants de Chaingy (CLIC/Familles Rurales)</li> <li>■ Centres communaux d'actions sociales et Mairies</li> <li>■ Conseil Départemental et Maison du Département du Loiret</li> <li>■ Professionnels de Santé (Hôpital, médecins, infirmières, acteurs paramédicaux...)</li> <li>■ Services d'aides à domicile, ...</li> </ul>
	Cibles	Aidants
	Planning de mise en œuvre	2017 après l'élaboration du Contrat Local de Santé
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens techniques et financiers liés à l'organisation de groupes de parole type Café des Aidants, à la conception, la création, la mise à jour et la diffusion de la boîte à outils de l'aidant.</p> <p>Temps passé pour l'animateur du groupe de travail « Boîte à outils de l'aidant », et pour le déploiement et l'animation de groupes de parole type Café des Aidants</p> <p>Financements mobilisables : Dispositif « ID en campagne » dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Caisse d'Allocations Familiales, ...</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Nombre d'aidants accompagnés par les groupes de paroles</p> <p>Part des habitants bénéficiant des dispositifs d'accompagnement aux aidants [A terme : Consultation de l'outil en ligne]</p>
	Impacts attendus	Meilleur accompagnement des aidants familiaux, valorisation du statut d'aidant

En complément, voir également les fiches actions n°28, 34

➤ **Orientation 3.2**  
Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social

➤ **Objectif opérationnel**  
Développer une politique en faveur de la prise en compte du handicap dans tous les volets de notre action et de celle de nos partenaires

## Action 33

### Mettre en œuvre une démarche « Loisirs et culture accessibles », pour l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes handicapées

Action	Contexte	<p>Les obligations réglementaires demandent aux collectivités d'aller vers une meilleure accessibilité physique de leurs territoires. S'y préparer, anticiper, et favoriser l'accès des personnes handicapées aux structures, équipements et événements locaux est donc un enjeu fort pour les communes du Pays Loire Beauce, dans un contexte où la raréfaction des ressources et le coût des aménagements poussent à la mutualisation et à l'intelligence collective.</p> <p>Au-delà des obligations réglementaires d'accessibilité, des actions peuvent être menées pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes handicapées. L'enjeu est ici double : rendre accessibles les manifestations à différents types de handicap, et informer sur l'accessibilité.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>rendre accessible à tous les loisirs et la culture</b>, et à communiquer cette information auprès du public ciblé. Cela nécessite à la fois la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des acteurs concernés (collectivités, associations, acteurs culturels...), mais également la mise en place d'équipements et de services adaptés.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Réaliser un diagnostic préalable de l'accessibilité</u> à la culture et aux loisirs sur le territoire, en lien avec les acteurs locaux/départementaux compétents et dans le cadre d'une large consultation de personnes en situation de handicap : identifier les marges de progrès</li> <li>2. <u>Définir les actions à engager</u> (ex. : achat mutualisé pour prêts de matériel permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, formation des acteurs culturels et associatifs locaux, guide des manifestations accessibles, charte des sites et manifestations accessibles, ...)</li> <li>3. <u>Mettre en place les actions</u> d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs concernés</li> <li>4. <u>Réaliser une communication</u></li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Futur Contrat Local de Santé pouvant intégrer les enjeux d'accessibilité et initier une dynamique sur le sujet</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts liés à l'organisation d'événements accessibles (interprètes, sur-titrage...)</li> <li>- Intégrer l'ensemble des handicaps</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce (portage par le Conseil de développement à confirmer)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Acteurs spécialistes du handicap (ex. : association APIRJSO, CEMAFORRE, associations locales, ...)</li> <li>■ Agence Régionale de la Santé (ARS)</li> <li>■ Collectivités du territoire</li> <li>■ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Loiret (Pôle culturel)</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> </ul>
	Cibles	Personnes handicapées
	Planning de mise en œuvre	2017-2019, dans le cadre du Contrat Local de Santé et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés aux actions de sensibilisation et de formation, et à la réalisation du diagnostic</p> <p>Temps passé de l'équipe technique du Pays Loire Beauce</p> <p>Financements mobilisables : A définir selon la nature des actions menées</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Projets « loisirs et culture » soutenus par le Pays Loire Beauce et caractérisés comme manifestations ou structures accessibles.
	Impacts attendus	Généralisation de l'accessibilité aux loisirs et à la culture pour les personnes handicapées, dynamique territoriale active entre les acteurs locaux liés aux loisirs et à la culture, et les acteurs liés au handicap.

En complément, voir également les fiches actions n°28, 34

➤ **Orientation 3.2**  
Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social

➤ **Objectif opérationnel**  
Ouvrir pour le développement des liens intergénérationnels et des opportunités d'entraide et de solidarité sur le territoire

## Action 34

### Créer des services multipublics ambulants

Action	Contexte	<i>La faible densité du territoire ne permet pas à chaque ville et village de disposer des services de proximité adaptés. Par ailleurs, certains publics du territoire sont plus exposés que d'autres aux problématiques de mobilité : les jeunes, les personnes isolées, les personnes âgées ou à mobilité réduite sont particulièrement touchés par les déficits d'offre en transport collectif.</i>
	Descriptif	L'action vise à <b>imaginer des dispositifs innovants permettant de répondre aux problématiques de mobilité</b> , notamment dans les secteurs les plus ruraux du territoire. Elle doit permettre, notamment par le déploiement de services ambulants, un accès facilité aux services pour les habitants les moins mobiles.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li><u>Identifier</u>, avec le panel citoyen et le conseil de développement, les services à développer prioritairement.</li> <li><u>Préciser</u> parmi ceux-ci les services plus adaptés à une forme ambulante et vérifier les pistes émises lors de la concertation (« local jeunes » ambulant, dispensaire ambulant, club de personnes âgées, ...)</li> <li><u>Rechercher et étudier les retours d'expériences</u> d'autres territoires ayant mis en place ce type de démarche : freins, leviers, financements et fonctionnement ...</li> <li><u>Rechercher les financements</u></li> <li><u>Identifier les porteurs d'actions</u> correspondant aux services ciblés et volontaires pour conduire l'expérimentation avec le soutien du Pays, éventuellement dans le cadre d'un appel à projet</li> <li><u>Définir</u> avec la ou les communes / collectivités sélectionnées les modalités de déploiement de l'expérimentation</li> <li><u>Mettre en oeuvre et promouvoir</u> les services</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude de service à l'échelle Pays en 2006</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service adapté à une forme ambulante</li> <li>- Bonne identification du service par les personnes cibles</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Initiateur : Pays Loire Beauce (portage par le Conseil de développement à confirmer) Mise en oeuvre : à définir à l'issue de la première étape de mise en oeuvre
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Conseil départemental</li> <li>■ Partenaires à préciser selon les services retenus (associations, Agence Régionale de Santé, ...)</li> </ul>
	Cibles	A préciser à l'issue de l'étape de préfiguration (cibles pressenties : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, ...)
	Planning de mise en œuvre	2017-2019
	Moyens à mobiliser	A préciser à l'issue de l'étape de préfiguration
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de communes couvertes par un ou plusieurs services ambulants Part des habitants couverts par un ou des services
	Impacts attendus	Meilleur accès aux services pour les personnes isolées ou peu mobiles, notamment dans les zones rurales et/ou peu desservies par les transports en commun. Emergence d'autres dispositifs ambulants à l'échelle du territoire

En complément, voir également les fiches actions n°28, 32

➤ **Orientation 3.2**  
Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social

➤ **Objectif opérationnel**  
Lutter efficacement contre la précarité énergétique

## Action 35

### Identifier et accompagner les personnes en situation de précarité énergétique

Action	Contexte	<p><i>L'étude sur la précarité énergétique menée par l'INSEE identifie, sur le territoire du Pays, les publics en précarité énergétique suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ménages aux dépenses énergétiques fortes (habitants en périphérie des villes de Meung-sur-Loire et Beaugency ou dans la couronne éloignée de l'agglomération orléanaise)</li> <li>- des retraités et classes moyennes aux dépenses énergétiques moyennes (pôles ruraux de Patay et Artenay)</li> </ul> <p><i>A noter que plusieurs actions ont été mises en place par l'Etat (via l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - ANAH) et le Conseil Départemental du Loiret pour prévenir la précarité énergétique auprès des ménages : formation des travailleurs sociaux des Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) par l'ADIL du Loiret (repérage des familles en difficulté), création d'outils de coordination (du type « fiche de liaison ») dans le cadre du Plan solidarité Logement du Loiret, etc.</i></p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>améliorer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique</b>, par la sensibilisation et la formation au repérage des situations de précarité énergétiques des personnes se rendant à domicile, et par une meilleure orientation des ménages vers les services adaptés.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Former / sensibiliser au repérage des situations de précarité énergétique</u> : identification du public à former / sensibiliser (élus et CCAS, services d'aides à la personne, facteurs, médecins, infirmiers, associations caritatives, ...), organisation de formations en lien avec l'ADIL...</li> <li>2. <u>Identifier, à l'échelle communale, un interlocuteur chargé de centraliser les situations de précarité énergétique et de solliciter les acteurs compétents en la matière</u></li> <li>3. <u>Engager un programme de formation dédié pour ces interlocuteurs locaux</u></li> <li>4. <u>Elaborer des outils d'orientations à destination des interlocuteurs locaux</u> permettant d'identifier les acteurs à solliciter en fonction des situations de précarité enregistrées</li> <li>5. <u>Déployer des actions d'accompagnement des ménages sur les économies comportementales</u>, après la réalisation des travaux de rénovation énergétique</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</li> <li>- Des formations déjà en place sur les thématiques de précarité énergétique et d'habitat insalubre</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeu de repérage en direction d'un public « invisible », qui pourrait bénéficier d'aides, mais sans avoir conscience de leur situation de précarité énergétique</li> <li>- Freins pour la réalisation des travaux liés au reste à charge pour les ménages modestes, ou au profil de certains publics (personnes âgées, propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux, etc.)</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce (en lien avec l'ADIL-Espace Info Energie)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Partenaires institutionnels : Etat (ANAH), ADEME Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Centre, Conseil Départemental du Loiret, Caisses d'Allocations Familiales du Loiret, bailleurs sociaux du territoire, ...</li> <li>■ Partenaires de réalisation pour le volet Sensibilisation-Formation : ADIL-Espace Info-Energie, opérateurs d'énergie, associations caritatives, médecins, La Poste, ...</li> <li>■ Partenaires de réalisation pour le volet d'instruction des dossiers et d'orientation : Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitant (Action n°26), HD-PACT, opérateur OPAH (Action n°36)</li> </ul>
	Cibles	Ménages en situation de précarité énergétique Elus et autres personnes intervenant à domicile
	Planning de mise en oeuvre	2017-2020
	Moyens à mobiliser	Moyens techniques et financiers liés à l'organisation des journées de sensibilisation et de formation, à l'élaboration et à la diffusion des outils d'orientations à destination des interlocuteurs locaux « précarité énergétique » Temps passé par le Chargé de mission PCET, l'équipe ADILEspace Info Energie du Loiret et les agents des CCAS Financements mobilisables : Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme européen LEADER
Suivi et évaluation	Indicateurs	Evolution du nombre de ménages signalés en situation de précarité énergétique
	Impacts attendus	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans le secteur résidentiel, Systématisation du repérage de la précarité énergétique et optimisation dans la réalisation des travaux d'isolation

En complément, voir également les fiches actions n°4, 36

➤ **Orientation 3.3**  
Optimiser la qualité du logement dans le Pays Loire Beauce

➤ **Objectif opérationnel**  
Conseiller et accompagner les particuliers et les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements

## Action 36

### Engager une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du Pays

Action	Contexte	<p>Le parc immobilier du Pays est composé majoritairement de maisons individuelles construites avant 1974 à performance thermique dégradée. Cette caractéristique explique, en partie, le poids du secteur résidentiel dans le bilan des consommations énergétiques (environ 30%) et des émissions de Gaz à Effet de Serre (environ 16%) du territoire. Le Pays Loire Beauce a engagé différentes démarches en direction de l'habitat (Plan Local de l'Habitat, études pré-opérationnelles de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui pourraient contribuer à la réduction des impacts énergie-climat. Ces démarches ont vocation à être déclinées localement dans le cadre de programmes d'actions visant les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs comme les locataires.</p> <p>Au-delà de cet enjeu de rénovation énergétique, le Pays est également confronté à une double problématique : le vieillissement de sa population et le maintien des personnes âgées à domicile</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>inciter les ménages aux revenus modestes (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs) à mettre en oeuvre des travaux d'amélioration de leur logement</b>, en ciblant les enjeux d'efficacité énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et d'adaptation des logements, par un accompagnement complet depuis le diagnostic préalable du logement jusqu'à l'obtention des financements.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur la base de l'étude préalable réalisée, <u>engager la démarche d'OPAH</u></li> <li>2. <u>Définir les partenariats nécessaires à sa mise en oeuvre, à son suivi et à son évaluation</u></li> <li>3. <u>Recruter la structure d'animation de l'OPAH</u></li> <li>4. <u>Promouvoir largement le dispositif OPAH</u></li> <li>5. <b>Accompagner les ménages</b>, après la réalisation des travaux, sur les économies comportementales liées à l'énergie (cf. Action n°37)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diffusion du service de Conseil en Energie Partagé (cf. Action n°3) comme facteur de dynamisme territoriale</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement et coût de la structure d'animation</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce (en lien avec l'ADIL-Espace Info Energie)
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADIL-Espace Info Energie</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Partenaires financiers : Conseil Départemental du Loiret, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Région Centre-Val de Loire</li> <li>■ Structure d'animation de l'OPAH (à définir selon le prestataire retenu)</li> </ul>
	Cibles	Particuliers : propriétaires-occupants, propriétaires bailleurs et locataires
	Planning de mise en oeuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens techniques et financiers liés à l'animation de l'OPAH, à la réalisation et la diffusion de supports de communication</p> <p>Temps passé pour la promotion et l'animation OPAH (Chargé de mission PCET et structure d'animation)</p> <p>Financements mobilisables : Crédits ANAH, Région Centre-Val de Loire, Fonds de Financement de la Transition Énergétique, Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Nombre de logements rénovés sous l'angle énergétique</p> <p>Economies de gaz à effet de serre générées</p> <p>Economies d'énergie générées</p>
	Impacts attendus	Dynamique territoriale de rénovation énergétique de l'habitat

En complément, voir également les fiches actions n°25, 26, 35

➤ **Orientation 3.3**  
Optimiser la qualité du logement dans le Pays Loire Beauce

➤ **Objectif opérationnel**  
Conseiller et accompagner les particuliers et les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements

## Action 37

### Sensibiliser aux économies d'énergie les utilisateurs finaux des bâtiments rénovés et/ou performants

Action	Contexte	<i>Les actions d'efficacité énergétique liées au bâti doivent être assorties d'actions pour la sobriété énergétique. De même, il est nécessaire de « former » les usagers et habitants à utiliser et vivre dans un bâtiment performant énergétiquement. Dans ce contexte, différents publics cibles et postes de consommations sont concernés : chauffage et climatisation, lumières, eau, équipements électriques et électroniques, etc. De manière générale, la demande sur l'usage « électricité spécifique » (liée à l'utilisation de produits électroménagers, multimédia...) est en augmentation très nette dans les secteurs résidentiel et tertiaire.</i>
	Descriptif de l'action	L'action vise à engager un programme de sensibilisation à destination des <b>utilisateurs finaux de l'énergie dans le bâti rénové ou neuf</b> , afin d'assortir les travaux de performance énergétique d'économies comportementales.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les programmes de rénovation / construction pouvant faire l'objet d'un accompagnement des utilisateurs sur le volet « économie comportementale » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Plan isolation des bâtiments publics, parc social rénové et neuf, logements neufs, ...)</li> <li>2. Spécifier, pour chaque cible d'usagers, les modalités pratiques de sensibilisation, développer des outils adaptés (guide de l'utilisateur, affichage, réunions d'information,...), mettre en oeuvre et évaluer les actions de sensibilisation</li> <li>3. Inciter les maîtres d'ouvrage à inclure des clauses spécifiant l'obligation d'une action d'accompagnement des utilisateurs à la livraison des opérations (ex. : suivi a minima sur 3 ans des consommations d'énergie).</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action d'autant plus efficace si elle est liée à une dynamique locale de rénovation énergétique clairement identifiée par le grand public</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'un interlocuteur pour chaque opération</li> <li>- Identification fine des différentes cibles et clarté de la communication</li> </ul>

120





Mise en œuvre	Pilote	Coordination : Pays Loire Beauce, en lien avec l'ADIL - Espace Info Energie
	Partenaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Associations et structures d'éducation à l'environnement</li> <li>■ Bailleurs sociaux</li> <li>■ Promoteurs immobiliers, ...</li> </ul>
	Cibles	Habitants et usagers des bâtiments ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique et de bâtiments neufs performants
	Planning de mise en œuvre	Dès 2016 pour les bâtiments des collectivités Dès 2017-2018 pour les autres cibles
	Moyens à mobiliser	<p>Temps passé par le Chargé de mission PCET du Pays et les équipes de l'ADIL-EIE du Loiret</p> <p>Eventuelle contractualisation avec l'ADIL-EIE du Loiret</p> <p>Financements mobilisables : Crédits ADEME Centre-Val de Loire, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Part de projets soutenus faisant l'objet d'actions de sensibilisation de ses habitants et/ou usagers
	Impacts attendus	Evolution comportementale au sein des bâtiments (neufs et rénovés) entraînant des économies d'énergie

En complément, voir également les fiches actions n°4, 26, 27

➤ **Orientation 3.4**  
Faire progresser les mobilités douces et alternatives

➤ **Objectif opérationnel**  
Développer l'intermodalité, soutenir les modes de déplacement actifs et encourager les alternatives à "l'autosolisme"

## Action 38

### Réaliser et mettre en œuvre un schéma de mobilité à l'échelle du Pays

Action	Contexte	<p>Sur le territoire du Pays Loire Beauce, la voiture particulière est le moyen de transport privilégié pour les déplacements quotidiens (84%), très loin devant les transports en commun (10%). Les modes doux ne représentent qu'une part infime des déplacements sur le territoire (3%). Au final, le secteur « Transports et mobilité de voyageurs » représente 15% des consommations énergétiques et 16% des émissions de GES identifiées sur le territoire du Pays.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>dessiner une vision globale des pratiques de mobilité à l'échelle du territoire, à préciser l'ensemble des modes de transport existants, de façon à caractériser les flux, les besoins et l'offre en matière de mobilité</b>. La réalisation d'un schéma de mobilité, apportant un éclairage poussé sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en adéquation offre et besoin de mobilité</li> <li>- Développer de nouveaux modes de déplacement</li> <li>- Identifier les aménagements, les services et infrastructures à développer localement</li> </ul>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Rédiger le cahier des charges</u> pour un schéma de mobilité, intégrant également un volet pré-opérationnel pour identifier et localiser les aménagements, services et infrastructures à développer</li> <li>2. <u>Engager l'étude</u> (analyse des flux et de la demande, analyse de l'offre, scénarisation, ...)</li> <li>3. <u>Assurer la diffusion des résultats de l'étude auprès des collectivités, et les accompagner dans l'intégration des prescriptions dans leurs documents d'urbanisme</u> (cf. Actions n°23 et 24)</li> <li>4. <u>Mettre en oeuvre les actions identifiées à l'issue de l'étude</u> (ex. : soutien aux projets d'intermodalité, de sécurisation des itinéraires doux, de services adaptés aux vélos, transports à la demande, ...)</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du SCoT, dans le cadre d'une démarche d'inter-SCoT avec les deux Pays voisins (Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Pays Sologne Val Sud), et l'Agglomération d'Orléans, permettant d'intégrer les enjeux de mobilité</li> <li>- L'essor du vélo loisirs, sur la partie ligérienne du territoire</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'articulation des différentes autorités organisatrices des transports</li> </ul>





Mise en œuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Autorités Organisatrices des Transports (travail sur l'intermodalité)</li> <li>■ Associations des usagers des transports</li> <li>■ Collectivités locales</li> </ul>
	Cibles	Grand public, notamment certains publics spécifiques moins mobiles (demandeurs d'emplois, jeunes, personnes âgées, ménages en précarité énergétique,...)
	Planning de mise en œuvre	2017-2020, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
	Moyens à mobiliser	Moyens logistiques et financiers liés à la réalisation de l'étude par un prestataire, et aux actions liées à la valorisation de cette étude. Temps passé du Chargé de mission PCET (pour l'animation du schéma) Financements mobilisables : Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Crédits sectoriels Région Centre-Val de Loire (aménagement des abords des gares notamment), Plan Loire Vélo, Plan d'itinéraire cyclable du Conseil Départemental du Loiret
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de projets de mobilité soutenus par le Pays et déclinant les orientations du schéma de mobilité
	Impacts attendus	Réduction de l'usage de la voiture individuelle

En complément, voir également les fiches actions n°39, 40

➤ **Orientation 3.4**  
Faire progresser les mobilités douces et alternatives

➤ **Objectif opérationnel**  
Développer l'intermodalité, soutenir les modes de déplacement actifs et encourager les alternatives à "l'autosolisme"

## Action 39

### Promouvoir le covoiturage et étudier la mise en place d'un système d'autostop participatif

Action	Contexte	Sur le territoire du Pays Loire Beauce, près d'un déplacement sur quatre correspond à un trajet « Domicile-travail ». Ces déplacements sont majoritairement réalisés en voiture particulière dont l'utilisation pourrait être rationalisée vers des usages plus responsables tels que le covoiturage ou l'autostop participatif. La mise en place par le Département du Loiret d'outils en faveur du covoiturage (site internet de mise en contact et signalisation des aires) et la présence d'une aire de covoiturage sur le territoire constituent des premières pistes pour le déploiement de ces nouveaux usages
	Descriptif	L'action vise à <b>accompagner et développer la pratique du covoiturage</b> sur le territoire en soutenant les structures et initiatives locales en faveur du co-voiturage, en valorisant les outils existants et en développant la communication, les équipements et services.
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les aires de covoiturage pratiquées ou potentielles sur le Pays de façon à les référencer avec les outils départementaux et à installer une signalétique adaptée</li> <li>2. Développer les actions de communication et d'information spécifiques en direction des collectivités, des entreprises et des habitants, notamment en relayant les supports et dispositifs existants</li> <li>3. Mobiliser les relais efficaces (ex. : gros employeurs du territoire, associations, ...)</li> <li>4. Etudier la faisabilité d'un dispositif type « auto-stop organisé », sur l'exemple du dispositif « Rézo-Pouce ».</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Elements de levier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La possibilité de s'appuyer sur les supports covoiturage existants tels que <a href="http://www.covoiturage-loiret.com">www.covoiturage-loiret.com</a></li> <li>- La nécessité d'assurer une visibilité au dispositif (signalétique et actions de communication)</li> <li>- L'opportunité de s'appuyer sur les temps de mobilisation annuels, tels que la semaine européenne de la mobilité</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'acceptabilité sociale du co-voiturage</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	Pays Loire Beauce
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ADEME Centre-Val de Loire</li> <li>■ Chambres consulaires</li> <li>■ Collectivités</li> <li>■ Conseil Départemental du Loiret</li> <li>■ Entreprises du territoire</li> </ul>
	Cibles	Collectivités, entreprises, habitants
	Planning de mise en œuvre	2016-2020
	Moyens à mobiliser	<p>Moyens logistiques et financiers liés à l'installation d'une signalétique, au déploiement et à la promotion d'un système d'auto-stop organisé</p> <p>Temps passé par l'équipe technique du Pays (Chargé de mission PCET, animateur économique)</p> <p>Financements mobilisables : ADEME, Conseil Départemental du Loiret, Fonds de Financement de la Transition Energétique, Programme européen LEADER, Région Centre-Val de Loire</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	<p>Aires de covoiturage signalées</p> <p>Habitants du territoire inscrits sur le site de covoiturage du Loiret</p>
	Impacts attendus	Modification des habitudes de déplacement des habitants, Visibilité et usage régulier des dispositifs de covoiturage

En complément, voir également les fiches actions n°38, 40

➤ **Orientation 3.4**  
Faire progresser les mobilités douces et alternatives

➤ **Objectif opérationnel**  
Encourager les structures (privées comme publiques) à la réflexion sur leurs déplacements

## Action 40

### Encourager le développement de plans de déplacements

Action	Contexte	<p>Sur le territoire du Pays Loire Beauce, près d'un déplacement sur quatre correspond à un trajet « domicile-travail » et près d'un déplacement sur quinze au trajet « domicile-scolaire ». Il s'agit de déplacements réguliers, prévisibles et par conséquent pertinents à traiter dans le cadre de plans d'actions dédiés. Par ailleurs, il est à noter qu'au sein du territoire, certaines zones fortement employeuses (telles que la base aérienne de Bricy, les zones d'activités, les mairies des chefs lieux de canton par exemple) semblent pertinentes pour concentrer l'action.</p>
	Descriptif	<p>L'action vise à <b>réduire l'impact des déplacements « Domicile-travail » et « Domicile-école »</b> par la promotion des plans de déplacement (à destination des entreprises et des administrations) et par la diffusion des dispositifs type Pédibus à destination des écoles.</p>
	Mode opératoire	<ol style="list-style-type: none"> <li>Engager un travail d'animation sous l'impulsion du Pays</li> <li>Identifier les acteurs à même de s'inscrire dans la démarche ainsi que les contextes favorables à la mise en oeuvre d'actions d'écomobilité (principaux employeurs, zones d'activités, communes avec Pédibus actifs,...)</li> <li>Diffuser de l'information auprès des publics-cibles et des relais potentiels (les collectivités pour les Pédibus, le chargé de mission économie pour les entreprises, ...) par : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation de réunions d'informations et de présentation des dispositifs (retours d'expériences, présentation des actions collectives, ...)</li> <li>L'organisation et/ou la promotion d'évènements ou de défis sur la thématique de l'écomobilité</li> </ul> </li> <li>Accompagner les entreprises, les administrations et les écoles engagées dans la démarche.</li> <li>Capitaliser et mettre en valeur les démarches abouties localement</li> </ol>
	Points de vigilance et éléments de levier	<p><b>Éléments leviers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les actions collectives régionales et/ou départementales sur lesquelles s'appuyer (ex. : Car à Pattes, Mobil'Actifs, ...)</li> <li>Le recrutement d'un animateur économique au sein du Pays Loire Beauce, comme relais local</li> <li>La mission de Loiret Nature Environnement pour développer les pédibus sur le département</li> </ul> <p><b>Points de vigilance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Financement des actions en direction des entreprises</li> </ul>





Mise en oeuvre	Pilote	<p><u>Coordinateur de l'action</u> : Pays Loire Beauce</p> <p><u>Mise en oeuvre de l'action</u> : à préciser par cible (écoles, collectivités, entreprises)</p>
	Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Autorités Organisatrices des Transports (AOT)</li> <li>■ Associations de parents d'élèves, équipes enseignantes</li> <li>■ Polices Municipales (aspect sécuritaire sur les démarches écomobilité dans les écoles)</li> </ul>
	Cibles	Entreprises, collectivités, écoles du Pays volontaires
	Planning de mise en oeuvre	2016-2020, échelonné selon les publics cibles (à partir de 2017 pour les établissements scolaires, à partir de 2018 pour les collectivités et les entreprises)
	Moyens à mobiliser	<p>Temps passé par le chargé de mission PCET, et par les animateurs locaux des programmes de mobilité</p> <p>Moyens techniques et financiers liés à l'organisation de temps de sensibilisation et de formation, au soutien aux structures d'animation, à la conception et la diffusion de supports de communication</p> <p>Financements mobilisables : ADEME, Crédits Région Centre-Val de Loire, Programme européen LEADER</p>
Suivi et évaluation	Indicateurs	Nombre de structures engagées dans des plans de déplacement
	Impacts attendus	Création d'une dynamique en matière de déplacements auprès des salariés des entreprises et des administrations, mais également auprès des enfants et parents d'élèves, Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements individuels

En complément, voir également les fiches actions n°5, 7, 38, 39



# GLOSSAIRE

👉 Parce que le développement durable doit pouvoir être compris par tout le monde, quelques explications sur les sigles et autres termes techniques rencontrés durant votre lecture !

## **A** ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie :

L'ADEME est l'opérateur de l'État en charge d'accompagner la transition écologique et énergétique. Placée sous tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

## **B** Biodiversité

La biodiversité se définit à la fois comme l'ensemble du vivant et comme la dynamique des interactions en son sein. Plus précisément, la biodiversité comprend la globalité des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...), ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

### **Bois énergie**

On appelle « Bois énergie » la valorisation du bois en tant que combustible, et quelle qu'en soit sa forme (bûches, sciure, plaquettes, granulés...).

## **C** Charte de développement du Pays

La Charte est le document fondateur du Pays : elle définit son périmètre, mais surtout elle détermine le projet de développement et d'aménagement du territoire sur le long terme. La Charte fixe les priorités du territoire, les ambitions poursuivies et indique les mesures permettant de les atteindre.

### **Chambres consulaires**

Elles regroupent les Chambres d'agriculture, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres des métiers et de l'artisanat. Il s'agit des établissements publics d'État qui ont pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques et d'exercer pour leur compte des activités d'appui, dont le développement du territoire.

### **Circuits courts**

On qualifie de « circuit court », un mode de commercialisation dans lequel il n'y a pas (vente directe) ou qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

### **Conseil de développement**

Il s'agit de l'organe de concertation du Pays, qui regroupe des représentants de la société civile du territoire (acteurs économiques, représentants des salariés, représentants de la vie collective locale et des usagers, représentants d'associations, citoyens et personnes qualifiées, ...). Il a pour rôle de participer à l'élaboration des grandes politiques d'aménagement et de développement du Pays et de conseiller les Élus dans leur mise en oeuvre.

### **Continuités écologiques**

Les continuités écologiques désignent les liens et circulations qui existent entre des espaces naturels séparés géographiquement (mares, forêts, prairies, cours d'eau...). Ces échanges entre milieux naturels se caractérisent par une libre circulation de toutes les formes de vie (animaux, végétaux, bactéries, champignons...) qui contribue à l'équilibre et au bon fonctionnement des milieux (reproduction, alimentation et repos des espèces).

### **Contrat Régional de Pays / Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

Il s'agit d'un outil d'accompagnement financier proposé par la Région Centre-Val de Loire aux Pays de son périmètre. Sur la base d'un programme d'actions définis par le Pays et la Région, une enveloppe financière est attribuée au territoire pour une durée de 5 ans. Cette enveloppe permet la mise en oeuvre des objectifs de la charte de développement et apporte des aides financières aux porteurs de projets.

## **E** Eco-gestes

Il s'agit de gestes que chacun met en oeuvre individuellement, chez soi ou au travail par exemple, et qui permettent de réduire notre impact sur l'environnement.

### **Économie Sociale et Solidaire**

Elle regroupe un ensemble d'entreprises organisé sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.



## **Eco responsabilité**

Elle se définit comme la capacité de chaque acteur à faire preuve d'exemplarité dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses choix et ses actions. Pour les acteurs économiques par exemple, l'écoresponsabilité se concrétise à travers leur politique d'achat, par les marchés qu'ils passent, par les politiques et actions mises en oeuvre à leur échelle pour infléchir et modifier les habitudes et comportements.

## **Energie fossile**

Il s'agit de l'énergie produite à partir de combustibles (gaz, charbon, pétrole) issus de la fossilisation de matières organiques contenues dans le sous-sol terrestre. Ces combustibles fossiles sont présents en quantité limitée et ne sont pas renouvelables à l'échelle de temps humaine, puisque leur formation nécessite des dizaines de millions d'années.

## **Énergies renouvelables (EnR)**

Ce sont des formes d'énergies dont la consommation ne diminue pas la ressource à l'échelle humaine. Le soleil, le cycle de l'eau, le bois (s'il est géré de façon durable), le vent (énergie éolienne), la chaleur interne de la Terre (géothermie) sont les principales sources d'énergies renouvelables.

## **Étalement urbain**

Cette expression désigne le phénomène d'urbanisation en périphérie des grandes villes, qui se fait avec une densité de plus en plus faible, dès lors qu'on s'éloigne du coeur des agglomérations.

## **G Gaz à effet de serre**

Une partie du rayonnement du Soleil est absorbé par la surface de la Terre et contribue ainsi à la réchauffer. Une part de cette énergie transformée en chaleur est ré-émise par la Terre, sous forme de rayons infrarouges. On appelle « gaz à effet de serre » des gaz atmosphériques qui peuvent absorber ce rayonnement infrarouge et terrestre, et ainsi « piéger » la chaleur dans l'atmosphère. Naturellement présents dans l'atmosphère, ces gaz empêchent la Terre de se refroidir et maintiennent une température « vivable ». Cependant, l'accumulation de ces gaz du fait de l'activité humaine est l'un des principaux facteurs du réchauffement planétaire que l'on observe à l'heure actuelle.

## **I Intermodalité**

Dans le domaine des transports, on parle d'intermodalité lorsqu'on a recours à plusieurs modes de transports pour effectuer un seul et même déplacement (par exemple, rejoindre la gare à vélo, avant de prendre le train pour se rendre à son travail).

## **M Modes doux (ou modes actifs)**

On parle de « modes doux », pour désigner les modes de déplacement dans la rue ou sur route qui ne sollicitent que l'énergie humaine : par exemple, la marche, le vélo, la trottinette, les rollers...

## **P Programme Européen LEADER**

LEADER, acronyme pour Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme européen de soutien aux territoires ruraux dynamiques, organisés et porteurs d'une stratégie de développement. Les territoires retenus se voient allouer une enveloppe financière destinée à soutenir les initiatives et projets locaux liés aux priorités définies sur le territoire.

## **R Réchauffement climatique**

On appelle réchauffement climatique l'élévation globale et anormalement rapide de la température moyenne à la surface de la Terre, du fait de la rétention de l'énergie solaire par certains gaz, appelés gaz à effet de serre\*, dont la concentration dans l'atmosphère s'accroît du fait des activités humaines.

## **T Taillis courte rotation**

Les taillis à courte ou très courte rotation (TCR ou TTCR) constituent une forme du bois-énergie. Il s'agit de cultures intensives d'arbres produits pour un usage énergétique, avec deux particularités : une très forte densité de plantation (10 000 à 15 000 tiges par hectare) et un cycle de récolte rapide (tous les 5 à 7 ans). Les tiges récoltées sont directement transformées en billons ou plaquettes.

## **Trame Verte et Bleue**

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle d'un territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.



# AGENDA CLIMAT

# 21

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL  
AGENDA 21 - PAYS LOIRE BEAUCE



Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce  
2 rue du Docteur Henri Michel  
45130 MEUNG-SUR-LOIRE  
Tél. 02 38 46 01 70  
[pcet.loire.beauce@orange.fr](mailto:pcet.loire.beauce@orange.fr)  
[paysloirebeauce.fr](http://paysloirebeauce.fr)